

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2025

AUDACE ENGAGEMENT PROXIMITÉ



www.groupe-scael.com

GROUPE COOPÉRATIF SCAEL

3, avenue Victor Hugo
28 000 CHARTRES
Tél : +33(0)2 37 20 30 40
scael@groupe-scael.com



INTRODUCTION A LA DPEF

Conformément aux dispositions du Code de commerce, **le Groupe SCAEL établit sa première déclaration de performance extra-financière (DPEF) au terme de l'exercice 2024-2025**, qui énonce les principaux enjeux extra-financiers identifiés dans les différentes activités. Cette déclaration est validée par un organisme tiers indépendant et intégrée au rapport d'activité publié au dernier trimestre de l'année.

Reflète la stratégie du Groupe SCAEL en matière de développement durable, la DPEF est disponible en libre accès sur le site Internet groupe-scael.com et offre ainsi une vue complète et argumentée de la gestion et de la performance du Groupe sur la campagne écoulée.

Enfin, la DPEF décrit la gouvernance et les politiques mises en œuvre pour prévenir les risques, maîtriser et suivre leurs impacts, ainsi que les résultats obtenus, à travers des indicateurs clés de performance. Pour plus d'information sur la méthodologie appliquée pour mesurer nos indicateurs extra-financiers, rendez-vous en dernière partie de ce rapport.

PARTIE 1	LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU GROUPE SCAEL	3
	PRÉSENTATION DU GROUPE SCAEL	4
	NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES	6
	STRATÉGIE RSE ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	15
	MODE DE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE	18
PARTIE 2	PILIER ENVIRONNEMENTAL	21
	CHANGEMENT CLIMATIQUE	22
	APPROVISIONNEMENT ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	27
PARTIE 3	PILIER SOCIAL	31
	UN DIALOGUE SOCIAL RÉGULIER AU SERVICE DE LA COHÉSION INTERNE	32
	CONDITIONS DE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DE L'EMPLOI	34
	SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	36
	ATTRACTION, RÉTENTION ET FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS	38
	UNE MARQUE EMPLOYEUR RENFORCÉE ET VISIBLE	41
PARTIE 4	PILIER SOCIÉTAL	43
	TRANSITION DU MODÈLE D'AFFAIRES	44
	SOUTENIR LE TISSU ÉCONOMIQUE	48
PARTIE 5	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	51

	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI) SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	56
--	---	-----------



PARTIE 1

**LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE AU SEIN
DU GROUPE SCAEL**

PARTIE 1 : Le développement durable au sein du Groupe SCAEL

PRÉSENTATION DU GROUPE SCAEL

LE GROUPE SCAEL EN 8 CHIFFRES CLÉS

17,6M€
EN 2023-24

21M€

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

554KT
EN 2023-24

554KT

DE STOCKAGE

80M€
EN 2023-24

80M€

CAPITAUX PROPRES

615
EN 2023-24

622

COLLABORATEURS

5,35MT
EN 2023-24

5MT

COMMERCIALISÉES

1 371M€
EN 2023-24

1144M€

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

1,25MT
EN 2023-24

1,05MT

DE COLLECTE

1800
EN 2023-24

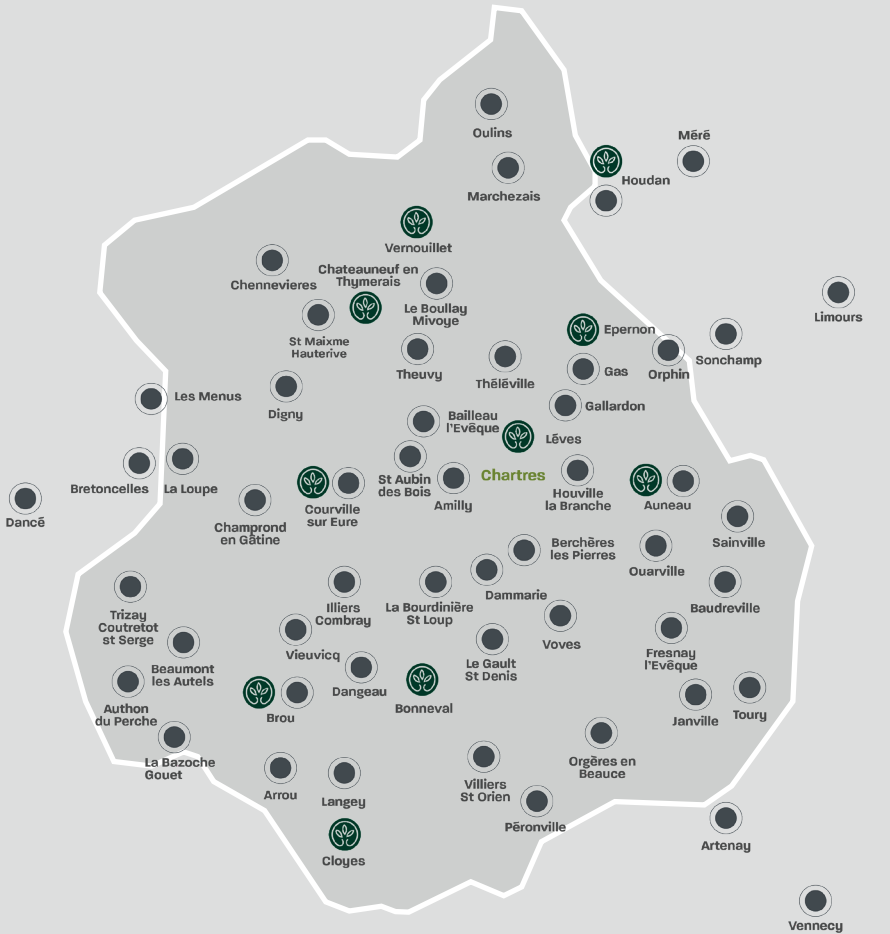
1 800

AGRICULTEURS ADHÉRENTS

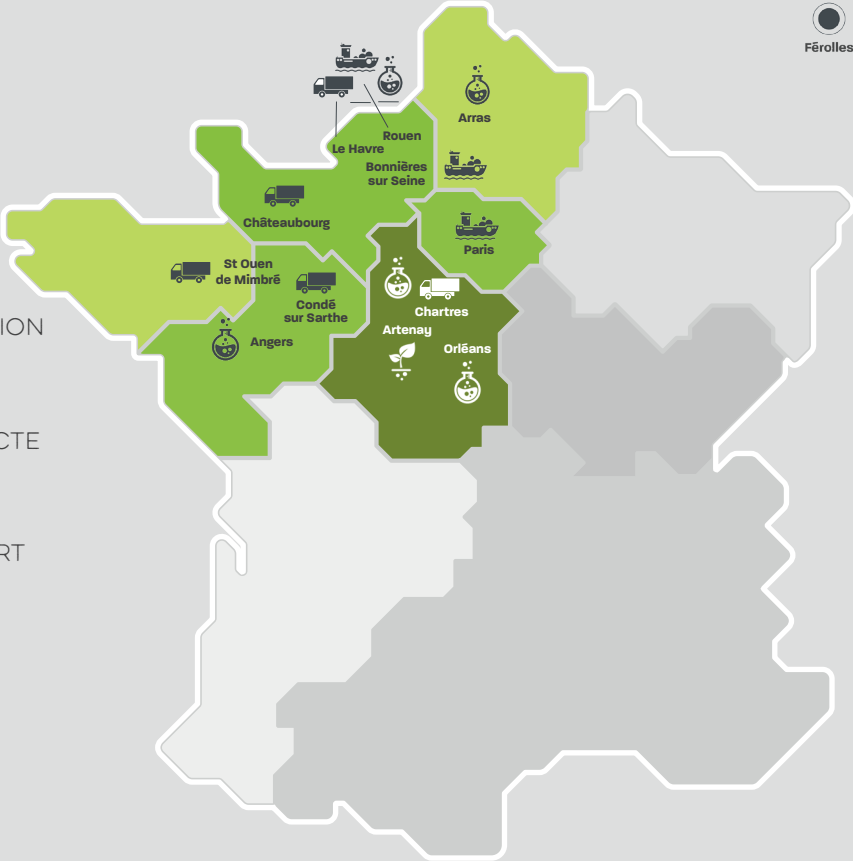
Notre Groupe poursuit son développement pour répondre aux attentes de nos adhérents et de notre territoire. En quelques années, nos activités se sont diversifiées, notre périmètre s'est élargi. Notre principe d'action ? Créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes et notre territoire.

DES IMPLANTATIONS AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Pour servir au mieux nos adhérents, dès le début, nous avons développé de nombreux sites de collecte. Ce sont autant de ressources sur lesquelles les agriculteurs peuvent s'appuyer, notamment pendant la moisson. Au fil des ans et du développement de nos activités, la SCAEL s'est ouverte à de nouveaux territoires.



- 01 STATION DE SEMENCES
- 05 SITES D'EXPLOITATION DE TRANSPORT
- 50 POINTS DE COLLECTE
- 03 SOCIÉTÉS DE NÉGOCE EXPORT
- 05 LABORATOIRES
- 10 MAGASINS GAMM VERT



PARTIE 1 : Le développement durable au sein du Groupe SCAEL

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

La coopérative agricole est une organisation économique d'agriculteurs qui ont décidé de mutualiser les moyens de production, de transformation et de commercialisation de leurs produits agricoles. Associés (c'est-à-dire porteurs de capital social), fournisseurs et clients de leur coopérative, les agriculteurs-adhérents l'administrent démocratiquement. Une partie des bénéfices réalisés sont affectés à des « réserves » dont le caractère impartageable sert leurs projets collectifs sur le long terme. Sociétés d'hommes et non de capitaux, les coopératives ne sont pas « OPAbles ». Attachées aux territoires de leurs agriculteurs-sociétaires, elles ne sont pas non plus délocalisables.

Notre Groupe est soumis à une somme d'enjeux de taille. Produire une alimentation saine pour la population française et internationale alors que le nombre de producteurs diminue et que le changement climatique et les conflits internationaux affectent directement les rendements agricoles et la pérennité de nos fermes. D'autre part, l'inflation persistante nous oblige à piloter au plus juste notre organisation. La diversification et la croissance externe nous permettent alors de renforcer notre offre, notre présence sur le territoire, nos savoir-faire internes et la solidité financière de notre Groupe. Cela est essentiel pour que nous restions indépendants et puissions continuer à investir dans des solutions durables.

Concrètement, nos métiers agricoles sont répartis en 2 pôles : agricole (coopérative) et négoce export ; tandis que notre diversification compte 4 pôles : laboratoires et services, distribution grand public, innovations et développement et transport. S'ajoute à cela les fonctions transverses du Groupe.

AGRICOLE

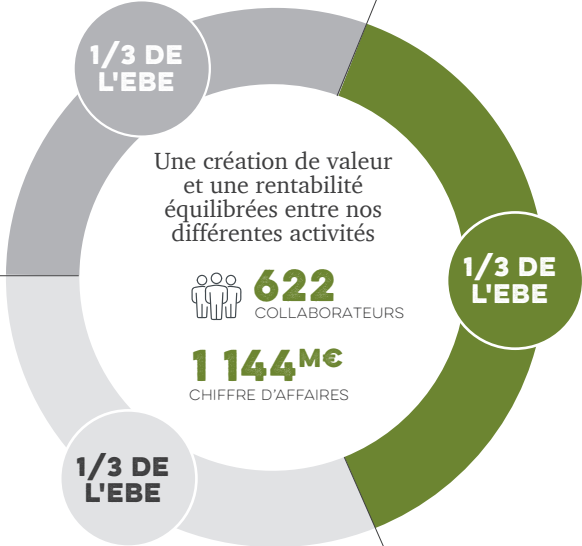
Accompagner nos agriculteurs de la semence jusqu'à la collecte

217 COLLABORATEURS
267M€ CHIFFRE D'AFFAIRES

NÉGOCE EXPORT

Vendre et exporter les céréales sur les marchés internationaux

30 COLLABORATEURS
728M€ CHIFFRE D'AFFAIRES



LABORATOIRES & SERVICES

Aider nos clients à respecter les normes qui leurs sont imposées

140 COLLABORATEURS
12M€ C.A.

DISTRIBUTION GRAND PUBLIC

Contribuer à la valorisation des produits locaux et à la dynamique du territoire

63 COLLABORATEURS
11M€ C.A.

TRANSPORT

Développer la souveraineté logistique du Groupe

191 COLLABORATEURS
21M€ C.A.

INNOVATION & DÉVELOPPEMENT

Incubateur de projets innovants & créateurs de valeur

130M€ CHIFFRE D'AFFAIRES

NOS FONCTIONS TRANSVERSES

65 collaborateurs

Administration et finances

Pilotage de la politique financière, gestion de la consolidation, des acquisitions, des relations avec nos banques, etc.

Communication

Pilotage de la stratégie et actions de communication du Groupe et de ses filiales pour nos publics internes et externes.

Digital

Pilotage de la transformation digitale de notre Groupe, gestion des systèmes et des réseaux informatiques.

Juridique

Accompagnement du Groupe pour assurer son respect des réglementations et prévenir les risques de litiges.

Ressources humaines

Garante de la politique RH, de la progression des carrières, de la formation, de la qualité de vie au travail, etc.

RSE

Animation de la politique RSE et du reporting ESG.

NOS RESSOURCES

 **622**
Collaborateurs engagés

 **1 800**
Adhérents agriculteurs

UN MAILLAGE TERRITORIAL
AU PLUS PROCHE DE NOS ADHÉRENTS

1



Station de semences

50



Points de collecte

5



Laboratoires

10



Magasins Gamm vert

5



Sites d'exploitation de transport

DES PARTENAIRES
DE LONG TERME

UNE GOUVERNANCE
MOBILISÉE AU SEIN
DE **15** COMMISSIONS

UNE STRUCTURE
FINANCIÈRE SOLIDE
AVEC **80M€** DE
CAPITAUX PROPRES

2024-2025
NOS RÉALISATIONS

Réalisés par des activités diversifiées
orientées vers la performance et l'excellence pour leurs clients

2 nouveaux bâtiments
(Gamm vert et laboratoire)

Création d'**1**
association sportive

48000^q
vendus par la station
de semences

1 nouvelle plateforme
d'essai pluriannuelle

16 filières développées
par le pôle agricole

46,7M€
d'actifs Agrimmo

NOTRE VISION

LA SCAEL, UNE COOPÉRATIVE À
TAILLE HUMAINE PROCHE DE SES
ADHÉRENTS, ANCRÉE SUR SON
TERRITOIRE ET ENGAGÉE AUPRÈS DE
SES COLLABORATEURS

- + UN MODÈLE
- + CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC
SCAEL 2030



CRÉATION
DE VALEURS

Une politique commerciale élaborée au plus proche des besoins de nos adhérents et adaptée au contexte actuel.

38% des adhérents engagés en démarche filière

COLLABORATEURS

Obtention du label
«HappyIndex®Trainees & Alternance» pour la troisième année consécutive.

Les étudiants recommandent à
90% le Groupe pour y réaliser leur stage ou alternance.

ENVIRONNEMENT

L'ensemble de la flotte du pôle transport est certifié en norme Euro VI.

33 960 HA pilotés sous outils d'aide à la décision (pilotage des amendements azotés, diagnostics des plantes, gestion de l'irrigation).

AGRICOLES

Lancement d'une nouvelle plateforme d'essai désherbage en collaboration avec **INOXA** pour expérimenter.

16 leviers agronomiques sur une durée d'au moins 4 ans.

NOTRE PROJET STRATÉGIQUE SCAEL 2030



La structuration de SCAEL2025 nous a permis de définir nos vision, mission, ambition et valeurs. Côté opérationnel, nos équipes sont dorénavant formées à la gestion de projet et le comité de direction travaille une gouvernance transversale des projets. Nous avons au bilan de SCAEL2025 de nombreuses réalisations, dont la mise en place réussie d'une démarche RSE Groupe, et des résultats économiques satisfaisants, bien qu'impactés par le contexte macroéconomique et géopolitique de ces cinq dernières années.

UN NOUVEAU CAP DANS UN CONTEXTE EXIGEANT

Nous savons aussi que le contexte agricole reste exigeant. Nos adhérents continuent de constater des charges en hausse permanente alors que leurs revenus peinent à suivre.

Avec SCAEL 2030, nous souhaitons affirmer un modèle coopératif intégré : des pôles solides, complémentaires, qui agissent ensemble pour renforcer la coopérative et servir durablement ses adhérents.

Nos métiers sont différents, mais leur complémentarité fait notre force. Le transport sécurise nos flux agricoles, l'immobilier équilibre nos risques et soutient nos projets, le négoce-export nous positionne sur les marchés internationaux, le laboratoire garantit la qualité et ouvre de nouvelles perspectives, la distribution renforce notre ancrage territorial, et le pôle agricole reste le cœur battant de notre coopérative. Ensemble, ils contribuent à une ambition partagée : consolider notre coopérative et servir au mieux nos adhérents.

TROIS PILIERS FÉDÉRATEURS POUR UNE FEUILLE DE ROUTE RÉALISTE ET CONSTRUITE AVEC CONVICTION

Excellence opérationnelle : la performance au quotidien

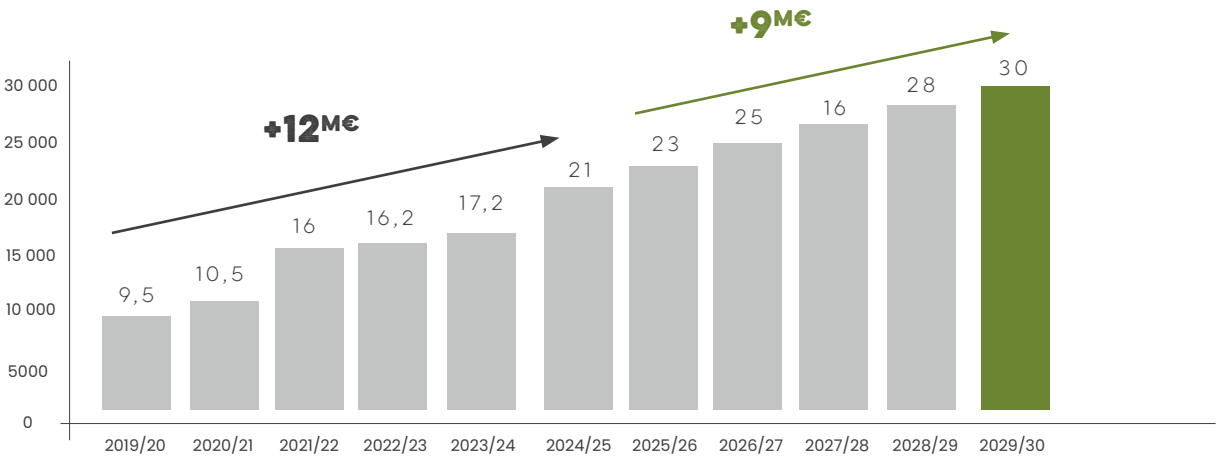
Notre solidité repose sur le savoir-faire de nos équipes, leur fiabilité et leur exigence dans l'action. L'excellence opérationnelle, ce sont des process maîtrisés, une gestion attentive des coûts, une organisation efficace et une exigence constante de qualité. Dans un environnement incertain, c'est cette discipline qui nous permet d'assurer la compétitivité de nos pôles et la pérennité de notre coopérative.

Transformation innovante : anticiper, diversifier, créer de la valeur

L'innovation est au cœur de notre transformation. Plus qu'une fin en soi, elle est un levier pour anticiper les évolutions, diversifier nos activités et créer de la valeur durable. Qu'il s'agisse de solutions digitales, de nouvelles filières ou de services à forte valeur ajoutée, chaque initiative renforce notre impact et la performance du Groupe. Innover, c'est transformer nos métiers, soutenir nos adhérents et faire grandir, ensemble, la vitalité de notre modèle coopératif.

Durabilité partagée : construire, transmettre, faire grandir ensemble

La durabilité est au cœur de notre modèle. Elle ne se résume pas à la seule dimension environnementale : elle incarne notre volonté de bâtir un Groupe solide, responsable et tourné vers l'avenir. Elle s'exprime dans la manière dont nous accompagnons nos adhérents, faisons grandir nos équipes et faisons vivre nos territoires. La durabilité partagée, c'est la recherche d'un équilibre entre performance économique, progrès humain et continuité du modèle coopératif. C'est aussi la conviction que la valeur créée n'a de sens que si elle est partagée et transmise. Ensemble, nous voulons construire un développement qui s'inscrit dans le temps, au service de nos adhérents, de nos métiers et de nos territoires.



Aujourd'hui, l'enjeu de SCAEL2030 est global : atteindre 30 millions d'euros d'EBE à horizon 2030 dans la continuité des orientations de SCAEL2025. Chaque pôle doit faire l'objet d'une stratégie spécifique, adaptée à ses ambitions et à ses contraintes spécifiques afin d'y contribuer. Les stratégies SCAEL2030 de chaque pôle ainsi que leurs trajectoires de durabilité sont décrites ci-après.

DE MANIÈRE TRANSVERSALE AU GROUPE, SCAEL2030 S'APPUIE SUR :

Une gouvernance responsable

- Garantir la légitimité grâce au principe « 1 homme 1 voix »
- Un engagement partagé autour d'une vision, d'une ambition, d'une mission et de trois valeurs
- Des référentiels pour encadrer les thématiques de gouvernance

Une politique RH Groupe engagée

- Entretenir un dialogue social de confiance
- Asseoir une culture sécurité au travail
- Attirer, intégrer et fidéliser les collaborateurs
- Accroître les retombées de notre marque employeur

Un plan d'action Climat et énergies

- La transition de notre modèle d'affaire
- La digitalisation au cœur de nos chaînes de valeurs
- L'accompagnement des équipes au changement

La sensibilisation des citoyens aux enjeux de nos métiers et du territoire

... autant de leviers pour déployer notre politique RSE.



PRÉSENTATION DE NOS ACTIVITÉS

QU'EST-CE QUE LE PÔLE AGRICOLE ?

Cœur battant de la coopérative, notre pôle agricole et ses équipes accompagnent nos agriculteurs de la semence jusqu'à la collecte. Notre objectif ? Proposer des services et des solutions adaptés aux besoins de chacun de nos adhérents afin de soutenir leur production et leur productivité. La force de notre accompagnement repose sur notre proximité avec nos agriculteurs, notre connaissance de leurs enjeux, l'expertise de nos collaborateurs et la grande variété de notre offre.

À chaque étape de leur production, nous nous mobilisons pour nos adhérents :

Collecte et filières Toute l'année, nous aidons nos adhérents à commercialiser et valoriser leurs productions, notamment grâce aux filières que nous développons.

Approvisionnement Nous proposons à nos adhérents une gamme travaillée d'intrants en fertilisation, santé du végétal, semences ainsi qu'en alimentation animale, produits indispensables à leurs productions.

Agronomie et services Nos adhérents peuvent, avec notre gamme complète de services et produits, optimiser leurs itinéraires culturaux ainsi que leurs pratiques et travaux agricoles.

Production de semences La performance dépend de la qualité des semences. Nous intervenons ainsi de la multiplication des semences certifiées jusqu'au traitement à la ferme. Le but de notre accompagnement : fournir des semences certifiées de qualité, alliant pureté, progrès génétique et protection sanitaire haut de gamme. Notre station de semences approvisionne en « circuit court » la gamme des semences autogames de la coopérative.

LES ENJEUX DU PÔLE AGRICOLE

- Assurer la sécurité au travail des collaborateurs de la SCAEL
- Assurer une rentabilité pérenne au pôle agricole dans un contexte marqué par les aléas météorologiques et les variations de marché

LA TRAJECTOIRE AGRICULTURE DURABLE À HORIZON 2030

Créer de la valeur à travers 3 piliers :

- 1 Agir pour le climat
- 2 Développer des filières résilientes
- 3 Préserver nos ressources

QU'EST-CE QUE LE PÔLE NÉGOCE EXPORT ?

C'est un pôle dédié à l'exportation des céréales en particulier du blé tendre. Plusieurs sociétés le constituent : Lecureur, Sigma Conseil et Bonnières Trading. Ses clients sont de différents types : Acheteurs d'Etat, importateurs privés ou privés industriels. Notre statut d'acteur majeur dans cette activité en France repose sur trois principaux atouts : La diversité de nos adhérents et la qualité de leur production qui nous permettent de répondre à la demande des clients internationaux et à leurs exigences.

La localisation de nos silos à proximité des lieux d'exportation. Nous disposons en effet de deux silos, portuaire et fluvial, exploités par notre partenaire Sénalia, leader européen de l'agro-logistique, et d'un silo portuaire de Bonnières disposant d'une capacité de stockage de 30 000 tonnes. De quoi pouvoir gagner en efficacité et en rapidité pour l'exportation.

Notre expertise et analyse des marchés des céréales et oléagineux grâce à notre filiale Sigma Conseil. Cette société est d'ailleurs le partenaire de nombreux opérateurs

français et internationaux : des organismes stockeurs, des importateurs, des interprofessions et autres institutionnels et plus récemment des industriels de la 1ère transformation.

LA TRAJECTOIRE DURABLE À HORIZON 2030 DU PÔLE NÉGOCE EXPORT

Lutte contre la corruption et respect des réglementations internationales

QU'EST-CE QUE LE PÔLE LABORATOIRES ET SERVICES ?

Olcéa La référence nationale des analyses céréalières et panification PRINCIPAUX CLIENTS : Agriculture céréalière

Microsept, Ceralim, Microsept Nord Les spécialistes des analyses microbiologiques (tests de comestibilité, dermatologiques, etc.). Microsept et Ceralim proposent aussi des formations et des contrôles sur la qualité de l'eau. PRINCIPAUX CLIENTS : Agro-alimentaire, industries pharmaceutique, cosmétique, diététique, grandes et moyennes surfaces, métiers de bouche et métiers de l'eau, etc.

Microsept Digital La première solution en France de surveillance automatique de l'eau. Le carnet sanitaire numérique « net.réseau » permet de gérer le risque de développement de la bactérie légionelle, responsable de la maladie pulmonaire légionellose.

PRINCIPAUX CLIENTS : Métiers de l'eau, industries et secteurs accueillant du public (hôtels, hôpitaux, centres de loisirs, etc.) et collectivités.

Nos quatre activités principales sont la microbiologie, la panification, la traçabilité digitale et la formation, l'audit et l'inspection. La mission du pôle laboratoires est de contribuer à la santé de tous en intervenant à plusieurs étapes de la chaîne agro-alimentaire et auprès des acteurs accueillant du public. Nos laboratoires sont accrédités par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC), permettant une reconnaissance de haut niveau de fiabilité. Par exemple, Microsept participe à la Politique de santé par l'intermédiaire de partenariats avec divers établissements de soins (hôpitaux, cliniques, EPHADS, etc.). En tant qu'acteur de santé, la responsabilité sociétale de l'entreprise est inhérente à notre activité et nos préoccupations sont naturellement tournées vers l'humain.

LA TRAJECTOIRE DURABLE À HORIZON 2030 DU PÔLE LABORATOIRES ET SERVICES

- 1 Des investissements en sobriété énergétique
- 2 Une politique de recyclage ambitieuse

QU'EST-CE QUE LE PÔLE DISTRIBUTION GRAND PUBLIC ?

Le pôle distribution grand public gère les liens de notre Groupe coopératif avec ses partenaires distributeurs : le réseau de magasins Gamm Vert implantés en Eure-et-Loir et dans les Yvelines et Sur le Champ !, qui est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Il s'agit de l'une des activités historiques de notre Groupe que nous nous attachons à maintenir et à développer. Comme nos autres diversifications, il participe au renforcement de nos revenus et de notre solidité financière. Gamm vert et Sur le Champ ! contribuent aussi à faire vivre une agriculture ancrée dans ses territoires où proximité et circuit court vont de concert et participent au dynamisme économique.

LA TRAJECTOIRE DURABLE À HORIZON 2030 DU PÔLE DISTRIBUTION GRAND PUBLIC

- 1 Renforcer l'impact socio-économique positif du réseau de magasins
- 2 Réduire l'empreinte environnementale des magasins
- 3 Déployer la démarche « le bien vivre animal »

QU'EST-CE QUE LE PÔLE TRANSPORT ?

Après l'arrivée de TTB Transport dans le périmètre d'activité du Groupe SCAEL en 2023, c'est naturellement que nous avons structuré un nouveau pôle Transport, qui rassemble nos filiales de transport : TTB Transport, Transmanut, MPL et Agritransport.

Pour mener ce développement de notre modèle économique, le pôle permet désormais une gestion de l'activité dans son ensemble et accélérera les synergies. Au sein de notre gouvernance, une commission spécifique s'est d'ores et déjà emparée de ce nouveau relais de croissance.

Agritransport cette filiale est un atout pour optimiser notre logistique et optimiser le maillage des outils de stockage de céréales, et ainsi satisfaire nos adhérents notamment en période de moisson. Nos quelques 40 collaborateurs ont récemment élargi leur offre de transport. Typologie des clients : acteurs de l'amont agricole régionaux et dernièrement acteurs industriels nationaux.

TTB Transport composé de près de 80 salariés, cette société présente une diversité d'équipements qui nous permet de répondre à des demandes très variées : du vrac en benne à la palette en passant par la citerne. La qualification Qualimat, le label Objectif CO² et l'expertise

historique reconnue de cette société nous concèdent de nouveaux savoir-faire. Typologie des clients : acteurs nationaux de l'amont agricole, de l'industrie et de la gestion des déchets.

Transmanut spécialisée dans le porte-conteneur maritime, la société œuvre principalement au départ du port Havre, et dessert le territoire français par voies routières. Typologie des clients : compagnies maritimes.

MPL Maintenance Poids Lourds cette filiale a une activité de garage et entretien de tous les équipements et tracteurs de TTB Transport et Transmanut. Elle compte dans une moindre mesure quelques clients tiers du même secteur d'activité.

LA TRAJECTOIRE DURABLE À HORIZON 2030 DU PÔLE TRANSPORT

- 1 Certification environnementale Objectif CO²
- 2 Optimisation logistique
- 3 Amélioration de la gestion de notre parc
- 4 Stratégie d'écoconduite des conducteurs

QU'EST-CE QUE LE PÔLE INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ?

Économie circulaire, productions agricoles au cœur des villes, outils numériques... ces innovations participent aussi de la création de nouvelles sources de revenus pour nos agriculteurs. Toujours en éveil et conscient que les besoins de nos adhérents évoluent, notre Groupe identifie les projets essentiels pour l'agriculture de demain. Les équipes du pôle les structurent et guident les premières étapes de leur déploiement. Dès qu'ils atteignent une taille et une rentabilité suffisante, ils rejoignent ensuite les autres Pôles de la SCAEL.

Cereapro.com, le 1er négoce de céréales et d'approvisionnement 100% digital. Lancé en 2016, le Compérateur Agricole, devenu en 2022 Cereapro, offre aux exploitants agricoles la possibilité de vendre leurs céréales et de s'approvisionner en ligne. Le Groupe SCAEL a pris une participation majoritaire dans la plateforme au 15 octobre 2020.

Agrimmo, pour valoriser notre patrimoine immobilier. Par notre histoire, nous disposons à la SCAEL d'un riche patrimoine immobilier (siège de Chartres, bureaux à Paris, silos, etc.). Clairement identifiés et valorisés au sein d'Agrimmo, ces actifs facilitent notre accès aux financements. Par ailleurs, ces bâtiments sont pour la plupart loués à des tiers ; ils permettent ainsi de générer des revenus supplémentaires pour notre coopérative. Enfin, une étape importante dans la création de valeur d'Agrimmo : son capital a été ouvert depuis 5 ans à nos collaborateurs et adhérents.

OLIS, pour un modèle agricole plus diversifié. La diversification des pratiques agricoles est un levier de résilience indéniable pour nos adhérents. C'est pourquoi la SCAEL s'attache à développer de nouvelles filières. La coopérative s'ouvre, avec le projet Olis, à l'aquaculture avec son partenaire AMP.

LA TRAJECTOIRE DURABLE À HORIZON 2030 DU PÔLE INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT

- 1 Partage de la valeur créée par Agrimmo avec les adhérents et les collaborateurs
- 2/ Soutenir et déployer les expérimentations de diversification innovante pour nos adhérents et pour la coopérative

PARTIE 1 : Le développement durable au sein du Groupe SCAEL

STRATÉGIE RSE ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Notre statut coopératif, ses valeurs et notre ancrage territorial ainsi que le respect de la réglementation française et européenne nous conduisent sur le chemin de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). La proximité entre la RSE et la forme coopérative est évidente.

- Une gouvernance démocratique fondée sur le principe « 1 homme, 1 voix » ;
- L'associé coopérateur, une partie prenante centrale, qui prend part aux décisions et choix stratégiques de la coopérative. Il peut être à la fois associé, fournisseur et client de la coopérative ;
- L'ancrage territorial des coopératives (délimitation d'une circonscription territoriale d'activité) qui va de pair avec le développement local et le maintien des emplois en zones rurales ;
- Les notions de « long terme » et de « réponse aux besoins des générations futures » (impartageabilité des réserves) qui rappellent la définition du développement durable.

NOS ENJEUX ESG MATÉRIELS

Le comité RSE a eu pour mission de mettre en œuvre l'analyse de double matérialité en avril 2024 en collaboration avec un panel de parties prenantes. Parmi l'univers des sujets analysés, 7 sujets ressortent comme prioritaires (ou encore matériels).

Pour assurer la pérennité de nos activités agricoles et de diversification et pour engager notre groupe dans un modèle durable, nous mettons en place en face de chacun des enjeux identifiés des politiques et des actions visant à les réduire, à les maîtriser et à les transformer en opportunités.

Enjeux RSE	Description de l'enjeu pour le Groupe	Correspon- dances ODD et GRI	Politiques et indicateurs
Conditions de travail et sécurité de l'emploi	Ce sujet comprend les enjeux de sécurité de l'emploi, le temps de travail et les sa- laires décents mais aussi la gestion des recrutements, des licenciements et des contrats de travail des collaborateurs du Groupe SCAEL.	GRI standards : 102 ; 203 ; 413 ; 405 ; 419 ODD : 1 ; 2 ; 5 ; 8	PILIER SOCIAL IND part de l'effectif permanent + part de conversion des contrats stage 6 mois et alternance en CDI
Dialogue social	Ce sujet comprend le dialogue social et la liberté d'association, y compris l'existence de comités d'entreprise, et la négociation collective, au sein de la SCAEL. Le dialogue social désigne tout type de négociation, de consultation ou d'échange d'informations entre le Groupe SCAEL et ses collabora- teurs, leurs organisations et leurs représen- tants, sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale.	GRI standards : 103 ; 402 ODD : 1 ; 2 ; 4 ; 5 ; 8 ; 12 ; 13	
Attraction, rétention et fidélisation des collaborateurs	Ce sujet comprend la capacité de la SCAEL à attirer au sein de ses équipes les meilleurs talents, à les fidéliser sur le long terme et à les inciter à rester engagés et motivés au service du projet d'entreprise.	GRI standards : 203 ; 404 ; 403 ; 413 ODD : 4 ; 8 ; 12 ; 13	PILIER SOCIAL IND heure de formation par collaborateur + part de l'effectif formé + part de l'effectif per- manent + part de conversion des contrats stage et alternance en CDI
Santé, sécurité, QVT	Ce sujet comprend la santé, la sécuri- té et le bien-être physique et moral des collaborateurs de la SCAEL. Il inclut en particulier la capacité de la SCAEL à créer et à maintenir un environnement de travail sûr et sain, exempt d'accident mortel, de blessure, de maladie mais aussi de harcè- lement tout en respectant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.	GRI standards : 403 ODD : 3 ; 8	PILIER SOCIAL IND taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail + taux de gravité
Approvisionne- ment et économie circulaire	Le sujet concerne l'approvisionnement et utilisation des ressources en prenant en compte l'impact sur l'environnement et la rareté de ces ressources. Il englobe ainsi l'économie circulaire, dont l'objectif est de maintenir la valeur des produits, des matières et autres ressources dans l'éco- nomie aussi longtemps que possible, en rendant leur utilisation dans la production et la consommation plus efficiente, et la garantie de la qualité et de la traçabilité de la chaîne de valeur amont. Dépendance forte à certains approvisionnements, en particulier les engrais, sur lesquels la coo- pérative SCAEL pourrait être en difficulté en cas de durcissement de la réglementation (disponibilité et coût des engrais verts).	GRI standards : 201 ; 204 ; 305 ; 306 ODD : 2 ; 6 ; 8 ; 9 ; 12 ; 13 ; 15	PILIER ENVIRONNEMENTAL IND efficacité énergétique des silos + part de la surface de la ferme SCAEL en production biologique, en filières raisonnées, sous couverts, en agriculture de précision et fertilisées en engrais organiques
Changement climatique et énergie	Ce sujet comprend l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique et la gestion de l'énergie (consommation, mix énergétique, autoproduction...).	GRI standards : 301 ; 302 ; 304 ; 305 ; 306 ODD : 2 ; 3 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15	PILIER ENVIRONNEMENTAL IND efficacité énergétique des silos + part de la surface de la ferme SCAEL en filières raison- nées, sous couverts, en agricul- ture de précision et fertilisées en engrais organiques
Transition de modèle d'affaires	Ce sujet comprend notamment la tran- sition vers de modèle d'affaires plus du- rables tout en maintenant la pérennité des exploitations agricoles. Il intègre également la sensibilisation des citoyens et de toutes les parties prenantes, afin de les embar- quer et mobiliser dans cette transition.	GRI standards : 301 ; 302 ; 304 ; 305 ; 306 ODD : 2 ; 3 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15	PILIER ENVIRONNEMENTAL & PILIER SOCIÉTAL IND part de la surface de la ferme SCAEL en production bio- logique, en filières raisonnées, en agriculture de précision et fertili- sées en engrais organiques

NOS INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE
POUR SUIVRE NOS ENGAGEMENTS RSE

Les indicateurs clés de performance (ICP) nous permettent d'évaluer notre performance durable année après année.
Les méthodes d'élaboration de notre stratégie RSE et de reporting ESG sont précisées dans la note méthodologique en

NUMÉRO	PILIER	ENJEUX RSE	INTITULÉ	UNITÉ	VALEUR 23/24	VALEUR 24/25	CIBLE 2025	PÉRIMÈTRE	TAUX DE COUVER- TURE
IND_S02	Social	Attraction, rétention et fidélisation des collabo- rateurs	heure de formation par collaborateur	h/collabo- rateur	9.91	9.84	à définir	Groupe	100%
IND_S03	Social	Attraction, rétention et fidélisation des collabo- rateurs	part de l'effectif formé	%	58%	47%	à définir	Groupe	100%
IND_S04	Social	Attraction, rétention et fidélisation des collabo- rateurs + Conditions de travail et sécurité de l'emploi	part de l'effectif per- manent	%	97%	97%	88%	Groupe	100%
IND_S05	Social	Attraction, rétention et fidélisation des colla- borateurs + Conditions de travail et sécurité de l'emploi	part de conversion des contrats stage 4 mois et alternance en CDI	%	31%	14%	5%	Groupe	100%
IND_S06	Social	Santé, sécurité, QVT	taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail	-	18.5	24.4	à définir	Groupe	100%
IND_S07	Social	Santé, sécurité, QVT	taux de gravité	-	0.77	0.84	à définir	Groupe	100%
IND_E03	Environne- mental	Approvisionnement et économie circulaire + Changement climatique et énergie	efficacité énergétique en gaz des silos (La consommation des silos représente 99% de notre conso totale. Il est donc primordial de s'y pencher.)	kWh/tee	1,215	1,084	entre 850 et 1200	pôles agri- cole, Négoce (silo Bon- nières et silo Lecureur)	33.4%
IND_E04	Environne- mental	Approvisionnement et économie circulaire + Changement climatique et énergie	efficacité énergétique en électricité des silos (La consommation des silos représente 88% de notre conso totale. Il est donc primordial de s'y pencher.)	kWh/t	6.55	9.75	8.17	pôles agri- cole, Négoce (silo Bon- nières et silo Lecureur)	33.4%
IND_E08	Environne- mental et sociétal	Approvisionnement et économie circulaire + Transition du modèle d'affaires	part de la surface de la ferme SCAEL en production en AB et C2 collectées	%	2.2%	1.9%	3%	pôle agricole	31.8%
IND_E09	Environne- mental et sociétal	Changement climatique et énergie + Transition du modèle d'affaires	part de la surface de la ferme SCAEL en production en filières raisonnées collectées	%	9.1%	10.8%	12.40%	pôle agricole	31.8%
IND_E10	Environne- mental et sociétal	Approvisionnement et économie circulaire + Changement climatique et énergie	part de la surface de la ferme SCAEL en sur- faces déployées sous couverts vendus	%	8.2%	7.7%	8.60%	pôle agricole	31.8%
IND_E11	Environne- mental	Approvisionnement et économie circulaire + Changement climatique et énergie	part de la surface de la ferme SCAEL en surfaces déployées fertilisées en engrais organiques vendus	%	6.0%	5.8%	4.30%	pôle agricole	31.8%
IND_E12	Environne- mental	Approvisionnement et économie circulaire + Changement climatique et énergie + Transition du modèle d'affaires	part de la surface de la ferme SCAEL en surfaces déployées pilotées par outils d'agriculture de précision vendus	%	32.0%	31.0%	41.00%	pôle agricole	31.8%

PARTIE 1 : Le développement durable au sein du Groupe SCAEL

MODE DE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

LE PRINCIPE « UN HOMME, UNE VOIX »

En tant que coopérative, nous appliquons le principe « un homme, une voix ». Nos coopérateurs donnent ainsi la légitimité nécessaire à leurs représentants à travers l’élection des administrateurs par voie démocratique pour dialoguer avec les dirigeants de la coopérative. Le rôle des administrateurs au sein du Conseil d’administration est de représenter nos 1 800 membres coopérateurs et leurs intérêts. À court terme, il s’agit d’écouler leurs productions et de les valoriser. À moyen et à long terme, il s’agit d’assurer la pérennité de la coopérative, outil collectif, dans un contexte économique et environnemental mouvant et challengeant. Parmi les 17 administrateurs, 10 constituent le Bureau du Conseil d’Administration. Ils sont élus en Assemblée Générale plénière tous les ans par leurs pairs. Cet organe collégial fixe les orientations stratégiques de la coopérative et en contrôle la bonne exécution. Lors de l’exercice 2024/2025, les membres du Bureau ont notamment travaillé aux côtés de la Direction Générale sur l’émergence du plan stratégique à 5 ans SCAEL2030.

VIVRE LE PROJET COOPÉRATIF EN TANT QU’ADHÉRENT

Les associés coopérateurs doivent s’approprier et vivre le projet coopératif en participant a minima aux assemblées générales – dans lesquelles ils détiennent un droit de vote selon le principe « une homme, une voix » – et en s’impliquant au sein des différentes instances créées par la coopérative (conseil d’administration, bureau, comités spécialisés, commissions, groupes de travail...). Ces instances permettent de participer aux réflexions en amont des décisions de gestion, notamment lorsque des consultations sont organisées, et de ne pas se contenter

du contrôle a posteriori de la gestion de la coopérative au cours de l’assemblée générale annuelle. Il est aussi essentiel que tout nouvel associé coopérateur, au moment de son entrée ait une bonne connaissance de l’organisation et du fonctionnement de la coopérative.

- Prendre des décisions éclairées : Pour pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause, les associés doivent avoir accès à des informations claires et compréhensibles, participer aux débats et réflexions et ce de façon permanente. Commissions thématiques afin d’approfondir les sujets stratégiques et opérationnels de la coopérative et de ses filiales, AG de section afin de décentraliser la démocratie et la vie coopérative au plus près des associés coopérateurs et de faciliter l’expression des associés et les prises de parole.
- Animer le territoire : réunions de terrain agronomiques, rdv thématique comme les points marché, journaux internes informant de la vie de la coopérative, site internet, extranet des adhérents et réseaux sociaux permettent à chacun d’accéder à des informations privilégiées ; voyage de découverte organisé en 2025 à La Pallice ou encore Agricampus en juin 2025.



PARTIE 2

**PILIER
ENVIRONNEMENTAL**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce sujet comprend l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique et la gestion de l'énergie (consommation, mix énergétique, autoproduction...).

ANALYSE DES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CHAMP

La première manifestation du changement climatique est, depuis de nombreuses années maintenant, la stagnation des rendements en céréales à paille alors qu'ils étaient en progression permanente depuis la fin des années 60. Cette stagnation s'observe depuis les années 90, notamment dans le sud de la France, mais elle s'est étendue à tout le reste du pays avec une prise de conscience en 2016 qui a enregistré une de ses plus mauvaises récoltes de céréales depuis l'après-guerre. Le phénomène touche désormais toutes les régions et les causes ne résultent pas uniquement de la chaleur et de la sécheresse : les excès d'eau, les ensoleillements trop faibles pouvant également être très extrêmes et fortement pénalisants. Comment expliquer ce phénomène ? La photosynthèse est le moteur de la croissance des plantes (et de leur captation du CO2 atmosphérique). Elle nécessite de l'ensoleillement, de l'eau et des éléments minéraux puisés dans le sol. Toute variation de ces facteurs a ainsi des effets sur le cycle du végétal : Les trop fortes précipitations au moment de l'implantation des cultures freinent le développement des racines et les céréales se trouvent, par conséquent, moins capables d'absorber les nutriments et plus sensibles à une sécheresse qui arriverait en fin de leur cycle car elles n'ont pas développé de racines assez solides en amont ; Les fortes chaleurs perturbent le remplissage des grains ; La sécheresse empêche une croissance normale des tiges. Au final, la conséquence globale est que les périodes favorables à une bonne croissance se raccourcissent et sont de moins en moins stables au cours du cycle des cultures. On observe également une moisson de plus en plus précoce : en 30 ans, les moissons ont été avancées d'une dizaine de jours environ en France. Cette stagnation de la production s'observe malgré les progrès constants sur la génétique végétale, un des leviers majeurs en agriculture. Une étude menée en 2010 par l'INRAE et ARVALIS - Institut du Végétal a montré que les rendements en France auraient diminué si on avait continué à cultiver les variétés produites dans les années 90. Ce sont aussi des maladies et pathogènes nouveaux

qui font leur apparition ou créent des dégâts alors que ce n'était pas le cas auparavant : les rouilles brune et jaune, autrefois localisées à certaines régions, ont étendu leurs périmètres géographiques. Une mouche jaune dont l'asticot dévore les tiges et les épis du blé, autrefois peu nuisible et observée de manière sporadique, s'est étendue en 2020 et a causé des pertes de production de 50 % dans le sud-est. Enfin, l'interdiction de certains produits phytosanitaires quand il n'y a pas d'autres alternatives efficaces renforce le phénomène : les viroses causées par les pucerons et les cicadelles (deux insectes qui sucent la sève des plantes) sont désormais un problème émergent et généralisé en céréales.

ANALYSES DES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR NOS DÉBOUCHÉS

Cela peut induire de plus grandes variations dans les volumes collectés, ainsi que dans les qualités disponibles nécessitant des plans de contrôles à réception adaptés et un travail d'allotement particulier. Les conditions météorologiques de 2024 ont par exemple fortement impacté la récolte de céréales en quantité comme en qualité et les organismes collecteurs ont dû effectuer un important travail de contrôle, de tri et d'allotement afin de pouvoir servir l'ensemble des clients dans les qualités attendues. Enfin, à l'échelle d'un marché mondialisé comme celui des céréales, les aléas s'observent sur tous les continents, impactant les volumes produits, ce qui a des répercussions sur les prix des produits agricoles : c'est le « weather market ». Le marché physique de l'offre et de la demande, comme le marché spéculatif, peuvent amplifier cela et ainsi parfois fragiliser les relations commerciales.

BILAN CARBONE DU GROUPE DE 2021 : LES GRANDS ENSEIGNEMENTS

Réalisé en 2023 par un cabinet indépendant, ce premier bilan carbone nous donne une vision plus précise de nos impacts (scopes 1, 2 et 3 sur les données de l'exercice 2020-2021). Un outil déterminant pour mieux piloter notre démarche bas carbone. Il affirme que les émissions

indirectes liées à la production agricole représentent 79 % de notre empreinte carbone Groupe. Notre bilan souligne également que nos activités de négoce export de céréales et de négoce digital agricole représentent près de 80% de l'empreinte carbone de notre Groupe. Or nous n'avons que peu de prise sur les émissions liées à la production des volumes importants de matières premières agricoles commercialisées par nos activités de négoce à travers le monde. Par ailleurs, le pôle agricole représente 18% des émissions totales, tandis que les autres pôles (Laboratoires et Services et Distribution Grand Public) affichent des impacts inférieurs à 1%. C'est pourquoi nous avons concentré nos efforts sur les postes d'émissions scopes 1, 2 et 3 du périmètre pôle agricole comme la production agricole de nos adhérents coopérateurs (offre Agriculture Bas Carbone) et le transport impliqué dans nos activités agricoles (démarches Objectifs CO2 et FRET21).

98 % des émissions de GES sont générées sur le périmètre d'action indirect du Groupe.

De manière indéniable, la création d'un pôle transport au sein du Groupe lors de l'exercice 23/24 amplifie notre empreinte carbone. Les proportions des émissions liées à chaque pôle seront réévaluées dans le cadre d'un nouveau bilan carbone, que nous avons la volonté d'actualiser d'ici à 2026. D'ici là, nous poursuivrons jusqu'en juin 2026 les travaux d'intégration de cette nouvelle activité afin de garantir la fiabilité du reporting associé. Depuis 2023, le Groupe SCAEL a initié une démarche Bas Carbone, en commençant par un bilan carbone et l'accompagnement de nos adhérents vers une Agriculture Bas Carbone. Cf PARTIE 2 PILIER ENVIRONNEMENTAL > Les leviers d'adaptation pour nos adhérents & Les offres Agriculture Bas Carbone.

Aces deux projets phares s'ajoute cette année l'engagement dans un démarche de décarbonation de nos activités Transports. Cf PARTIE 2 PILIER ENVIRONNEMENTAL > Transports décarbonés, démarches lancées.

OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE NOS SITES LES PLUS CONSOMMATEURS

Les efforts du Groupe SCAEL ciblent en priorité nos silos et l'exploitation des grains. En effet, plus de 80% de notre consommation énergétique y est située. L'efficacité de nos outils est donc stratégique. Deux de nos indicateurs clé de performance permettent de d'analyser ce sujet. Un audit énergétique a été réalisé en décembre 2024, servant de référence pour le suivi et l'actualisation de notre plan d'action.

Les actions engagées autour de la sensibilisation (formations) et des outils de suivi ont été poursuivies. La mise en place de l'application Optiséchage sur deux sites en septembre 2025 doit permettre un suivi plus fin de la consommation des séchoirs dès la prochaine campagne

ICP Climat et énergie – résultats de 2024/2025

ICP	Unité	Valeur 23/24	Valeur 24/25	Cible 2025	Péri-mètre
Efficacité énergétique en gaz des silos (la consommation des silos représente 99% de notre consommation totale.)	kWh/tee	1 215	1 084	Entre 850 et 1200	Pôles agricole, négoce (silo Bonnières et silo Le-cureur)
Efficacité énergétique en électricité des silos (la consommation des silos représente 88% de notre consommation totale.)	kWh/t	6,55	9,75	8,17	

Analyse des consommations 2024/2025

Électricité : notre consommation est en hausse malgré une récolte en baisse. Cela s'explique par la qualité médiocre du grain, qui a nécessité davantage de manipulations et de travail. Toutefois, le prix de l'électricité est revenu à un niveau plus acceptable, limitant l'impact économique.

Gaz : la consommation a été très importante, en raison d'un volume élevé et surtout d'une humidité exceptionnelle des récoltes, qui a accru les besoins de séchage.

LES LEVIERS D'ADAPTATION POUR NOS ADHÉRENTS

En matière d'adaptation aux effets du changement climatique, il n'existe pas de solution universelle, mais nous disposons de plusieurs leviers agronomiques et scientifiques sur lesquels agir. Cette capacité d'adaptation est vitale pour le maintien de la qualité de nos céréales, au-delà, pour la pérennité d'un secteur dynamique.

La diversité des variétés pour limiter les risques

Il est possible de miser sur la diversité afin de diluer les risques sur l'exploitation.

- Diversifier les variétés de céréales semées sur la même exploitation pour rendre l'ensemble moins sensible aux aléas (variétés plus précoces, plus tolérantes au stress hydrique, aux maladies...). Les producteurs disposent d'ailleurs aujourd'hui d'un outil d'aide à la décision « choix des variétés de blé tendre » qui les guide dans le choix des variétés à planter selon leurs besoins, le sol, la date de semis, la résistance à certaines maladies, la qualité finale du grain...
- Diversifier les conduites de culture (échelonner les périodes de semis par exemple...) ;

- Diversifier les cultures semées sur l’exploitation, alterner les cultures d’hiver et de printemps, associer des légumineuses en s’assurant au préalable de bien avoir les marchés locaux.

La recherche variétale est assumée par Arvalis et les sélectionneurs français. La SCAEL réalise des essais pour le compte des sélectionneurs. L'autre levier à utiliser est plus stratégique : face à ces aléas, et même si un maximum d’actions sont mises en place, le climat peut être tellement dévastateur que les difficultés persistent. Il faut alors réfléchir à des modèles de culture encore plus résilients économiquement : en introduisant par exemple, de nouvelles cultures à haute valeur lorsqu’un marché existe (production de semences par exemple...), en réalisant 3 cultures en 2 ans, en diversifiant les marchés, voire en changeant de système de production... Cette thématique de durabilité est développée en PARTIE 4 PILIER SOCIETAL > Transition des modèles d’affaires. A titre d’exemple, la SCAEL propose à ses adhérents la production et la collecte de maïs waxy, riche en protéine qui présente un avantage pour l’industrie agroalimentaire. Sur un pas de temps plus long, la coopérative a développé une nouvelle filière d’huile essentielle de lavandin. Cette culture pérenne à faible niveau d’intrant permet de diversifier à la fois l’assolement et les sources de revenu des exploitations.

Les conseils de l’équipe agronomique : jouer sur le calendrier des cultures

Dans une stratégie d’évitement, les agriculteurs peuvent faire varier les dates de semis de leurs céréales, afin d’esquiver les canicules et les sécheresses en fin de cycle cultural ou les pressions parasitaires importantes en hiver : Semis plus tardifs des cultures d’hiver (blé tendre, orge d’hiver...) afin d’éviter les attaques de pucerons à l’automne et mieux gérer le désherbage hivernal en limitant les traitements ; Semis plus précoces des cultures de printemps (maïs, orges de printemps...) pour éviter les sécheresses estivales. Selon ARVALIS – Institut du Végétal, les dates de semis de maïs ont été avancées d’environ trois semaines par rapport aux années 1990.

ICP Couverture des sols en faveur du climat – résultats de 2024/2025

ICP	Unité	Valeur 23/24	Valeur 24/25	Cible 2025	Péri-mètre
Part de la surface de la ferme SCAEL en surfaces déployées sous couverts vendus	%	8,2	7,7	8,6	pôle agricole

Les conditions météorologiques de la dernière campagne n’ont pas favorisé une bonne implantation des semis de cultures intermédiaires d’où la légère baisse des surfaces observée.

Prise de décisions et Agriculture de précision

Les outils d’aides à la décision, proposés à la gamme par la SCAEL, sont primordiaux pour les agriculteurs. Grâce à la modélisation de la croissance des plantes pour prévoir les stades de culture et les risques de maladie en fonction de la météo, ils permettent d’ajuster les traitements. Ils permettent aussi de cartographier l’état de nutrition des cultures de blé grâce à la télédétection par satellite pour connaître la dose d’engrais à apporter (ou non) au bon endroit et au bon moment... La technicité au service de l’environnement permet de basculer dans une agriculture de précision offrant plus de réactivité et de visibilité pour la production et, par conséquent, tenter de sécuriser un peu plus les revenus. L'agriculteur peut mieux adapter ses choix en fonction des épisodes climatiques.

ICP Agriculture de précision – résultats de 2024/2025

ICP	Unité	Valeur 23/24	Valeur 24/25	Cible 2025	Péri-mètre
Part de la surface de la ferme SCAEL en surfaces déployées sous couverts vendus	%	32,0	31,0	41,0	pôle agricole

Les résultats de cette année ne sont pas à la hauteur de nos attentes notamment car l’un de nos OAD Fongicide n’est pas satisfaisant. Nous proposons d’ailleurs à nos adhérents dès 2025/2026 un nouvel outil.

LES OFFRES AGRICULTURE BAS CARBONE POUR L’ATTÉ-NUATION ET L’ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un sujet incontournable pour nos adhérents

L’adaptation des exploitations au changement climatique est un sujet incontournable pour la SCAEL. Nous nous engageons à orienter nos adhérents vers des pratiques agricoles plus durables via notre projet Agriculture bas carbone. L’objectif : mettre en place des méthodes et des cultures qui permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre ou de stocker du carbone chez nos adhérents. Plusieurs rôles incombent aux conseillers techniciens. Un rôle de conseiller agronome : diagnostics des exploitations ; mise en évidence les leviers d’amélioration propres à chacune ; accompagnement

sur le long terme de nos adhérents dans la mise en place de bonnes pratiques. Un rôle d’apporteur de solutions : promotion de l’utilisation d’outils d’aide à la décision (OAD) pour la fertilisation azotée, recherche d’engrais innovants moins émetteurs de gaz à effet de serre, promotion de couverts adaptés... Enfin, un rôle de facilitateur indispensable pour le producteur sur ce dossier émergeant et encore peu maîtrisé : guide dans le choix de la solution commerciale pour laquelle opter ; composition des dossiers ; valorisation des crédits carbone générés et établissement des contrats entre les parties prenantes, notamment avec les partenaires financeurs.

Si la méthode de comptabilisation des émissions de GES est identique pour toutes les activités émettrices, il existe néanmoins une particularité pour les grandes cultures. Véritables puits de carbone, elles constituent un des seuls secteurs, avec les autres productions agricoles et la forêt, à pouvoir capter et stocker naturellement du carbone dans la biomasse et dans les sols, grâce au mécanisme naturel de photosynthèse. Depuis la COP 23, l’agriculture a d’ailleurs été reconnue comme une solution pour atténuer le changement climatique. Selon une étude de l’INRAE publiée en juin 2019, les grandes cultures concentrent 86 % de la solution d’atténuation climatique. Voici un panel d’offres Agriculture Bas Carbone à travers lesquelles la SCAEL accompagne la transition des pratiques culturales de ses adhérents.

Offre SCAEL	Label Bas Carbone	Cargill regen connect	Colza Bas GES	Colza avancé
Principe	Stockage de carbone dans le sol et réduction émission par rapport à la référence calculée sur une moyenne de trois ans	Stockage de carbone dans le sol Référence calculée sur une moyenne de 5 années	Le bonus Gaz à Effet de Serre, valorise les pratiques agricoles durables de la ferme qui permettent de stocker le carbone dans le sol et réduisent les émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre.	Choix d’une variété riche en protéine pouvant remplacer des tourteaux de soja importés. Débouché (parmi d’autres) en production de biocarburant. Filière collective et expérimentale. NB : Enjeu de non-concurrence avec l’alimentaire
Echelle	Exploitation agricole	Parcelle culturale	Parcelle culturale	Parcelle culturale
Nb d’adhérents engagés	13 exploitations engagées +13 entrants via les MAEC	R24 : 1242 ha engagés 10 agriculteurs R25 : trois désengagements et 2 nouveaux engagements R26 : 1 nouvel engagement	Offre non déployée exceptionnellement en 2024/2025. Reprise assurée pour la campagne suivante.	Récolte R23 : 230 ha Récolte R24 : 800 ha Récolte R25 : 1270 ha
Gain carbone	Gain pour la récolte R23 : 744 crédits carbone payés aux agric soit 744 tCO2eq non émis ou stocké par rapport à la référence	Gain pour R24 : 1562 tCO2eq séquestrés par rapport à la référence	N/A	Pas de calcul car expérimental

Il convient toutefois de relativiser la portée du Marché Volontaire du Carbone. Créé en 2000 dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), ce marché permet aux entreprises et aux particuliers dont les activités génèrent des émissions de CO₂ de contribuer volontairement à la lutte contre le changement climatique. Ces contributions prennent la forme de financements de projets d’évitement et/ou de séquestration carbone certifiés, tels que les projets agricoles labellisés « Label Bas Carbone ». Fonctionnant sur un principe de gré à gré, le Marché Volontaire du Carbone offre la possibilité d’acheter des crédits carbonés émis par des projets certifiés,

généralement dans le cadre d’initiatives volontaires. Le prix de ces crédits est particulièrement variable, influencé par divers facteurs tels que la localisation du projet, les co-bénéfices environnementaux et sociaux générés (notamment en matière de biodiversité ou de développement communautaire), ainsi que le standard de certification retenu. Ces caractéristiques font du Marché Volontaire un mécanisme attractif pour les organisations souhaitant aller au-delà de leurs obligations réglementaires. Cependant, sa relative jeunesse le confronte à de nombreux défis en matière d’efficacité. Le marché souffre notamment d’un manque de liquidité, lié à

la diversité des crédits internationaux en termes de qualité, de transparence des prix et de méthodologies de certification. Cette hétérogénéité complique l'évaluation réelle de la valeur des crédits. Ce constat constitue un frein majeur pour les porteurs de projets français, dont les initiatives sont évaluées sur un marché mondial sans réelle prise en compte du « juste retour » des contributions vers les acteurs de terrain. Pourtant, la rigueur de la traçabilité française et la réalité vérifiable des réductions d'émissions issues des projets certifiés Label Bas Carbone en font un atout environnemental incontestable.

LE PILOTAGE DE LA FERTILISATION AZOTÉE POUR ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le pilotage de la fertilisation azotée est un facteur clé de la réduction de l'empreinte carbone de la production agricole, tout spécialement en grandes cultures. L'agriculture de précision permet un ajustement très précis de la fertilisation aux besoins des plantes, grâce aux Outils d'Aide à la Décision (par exemple Farmstar). Une deuxième voie d'amélioration est la substitution des engrais de synthèse par des engrais verts, tels que cités ci-après :

- Les cultures intermédiaires : légumineuses, qui vont naturellement enrichir le sol en azote après avoir capté l'azote atmosphérique, autres espèces qui fixent le nitrate dans les horizons superficiels du sol ;
- Les engrais organiques agricoles (fumiers, lisiers, digestats).

ICP Pilotage par les outils d'aide à la décision - résultats de 2024/2025

A retrouver en partie : Les leviers d'adaptation pour nos adhérents.

ICP Utilisation d'engrais organiques - résultats de 2024/2025

ICP	Unité	Valeur 23/24	Valeur 24/25	Cible 2025	Péri-mètre
Part de la surface de la ferme SCAEL en surfaces déployées fertilisées en engrais organiques vendus	%	6,0	5,8	4,3	pôle agricole

L'objectif visé est dépassé depuis déjà deux ans. Nous estimons que les ventes ne pourront pas croître davantage, cela est notamment dû à la faible disponibilité en matière organique dans la région et au coût élevé du transport de celle-ci depuis son lieu de production (régions d'élevage majoritairement) vers les parcelles de nos adhérents euréliens et voisins. L'objectif visé est dépassé depuis déjà deux ans. Nous estimons que les ventes ne pourront pas

croître davantage, cela est notamment dû à la faible disponibilité en matière organique dans la région et au coût élevé du transport de celle-ci depuis son lieu de production (régions d'élevage majoritairement) vers les parcelles de nos adhérents euréliens et voisins.

TRANSPORT DÉCARBONÉS, DÉMARCHES LANÇÉES

Il est à noter qu'en France, la filière céréales est largement mobilisée sur la logistique, primordiale puisque chaque année, ce sont près de 64 millions de tonnes de céréales collectées et transportées sur tout le territoire. Aujourd'hui, 88 % d'entre elles sont acheminées par transport routier, 10 % par la voie fluviale et 2 % avec le ferroviaire (Source : des chiffres et des céréales, édition 2020).

A la coopérative, la grande majorité des flux de céréales est assuré par voie routière. Un travail important est réalisé sur les flux de céréales et d'engrais. L'objectif est de se doter d'un outil qui permettra d'avoir une vision précise et globale de la circulation de nos produits sur le territoire : anticiper les flux, connaître leurs modifications et les reports pour, entre autres, mutualiser plus facilement les capacités et éviter les retours à vide des camions. En parallèle, nos filiales suivent de près les innovations en termes de transport vert : des solutions techniques pérennes sont en prototypage ou à l'étude (hydrogène, carburation au colza...). Sur ce dernier point, le dialogue avec nos parties prenantes du secteur du transport, tel que les concessionnaires, FRET21 ou Objectif CO², est un atout.

Nos filiales de transport ne se limitent pas à ce type de marchandises et opèrent le même type d'optimisation de leurs flux sur 100% de leurs activités. Cela est d'autant plus stratégique dans ce secteur que la décarbonation rime avec économie financière. En particulier, Agritransport est dorénavant engagée dans la démarche Objectif CO₂ et la coopérative dans la démarche FRET21. C'est une belle étape qui prouve l'engagement du Groupe dans une dynamique de progrès.

Premiers résultats des engagements FRET21 de la coopérative SCAEL

Voici ci-dessous un récapitulatif de notre engagement à horizon 2027.

Récapitulatifs et objectifs pour 2027

EMISSIONS INITIALES SUR LE PERIMETRE D'ENGAGEMENT :	10 316 tonnes CO2e
INTENSITE CARBONE TRANSPORT (ICT) INITIALE PAR UNITE D'ŒUVRE :	8,3 kg CO2e/tonne
RÉDUCTION D'ÉMISSION GRÂCE AU PLAN D'ACTION :	764 tonnes CO2e
SOIT UNE REDUCTION POTENTIELLE DE :	7%

93% des efforts de réduction des émissions portent sur le volet d'actions «distance parcourue».

Sur cet exercice, nous avons réduit nos émissions de transport de marchandises ordonnés par la coopérative SCAEL de 163 t eq CO2 soit près de 2% de nos émissions de GES.

Premiers résultats de l'engagement Objectif CO² de la filiale Agritransport

Voici ci-dessous un récapitulatif de notre engagement à horizon 2027 et les premiers résultats sur 24/25 (période 1).

Récapitulatifs et objectifs pour 2027

EMISSIONS INITIALES SUR LE PERIMETRE D'ENGAGEMENT :	2142 t CO2
INTENSITE CARBONE TRANSPORT (ICT) INITIALE PAR UNITE D'ŒUVRE :	1 119,6 g CO2/km 187,3 g CO2/km.t
RÉDUCTION D'ÉMISSION GRÂCE AU PLAN D'ACTION :	321,3 t CO
SOIT UNE REDUCTION POTENTIELLE DE :	15 %

Sur cet exercice, nous avons réduit nos émissions de transport de marchandises par la filiale Agritransport de 180 t eq CO2 soit près de 9% de nos émissions de GES.

APPROVISIONNEMENT ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce sujet concerne l'approvisionnement et utilisation des ressources en prenant en compte l'impact sur l'environnement et la rareté de ces ressources. Il englobe ainsi l'économie circulaire, dont l'objectif est de maintenir la valeur des produits, des matières et autres ressources dans l'économie aussi longtemps que possible, en rendant leur utilisation dans la production et la consommation plus efficiente, et la garantie de la qualité et de la traçabilité de la chaîne de valeur amont.

ECONOMIE CIRCULAIRE

Comme son nom l'indique l'objectif de l'économie circulaire est de rompre avec le modèle linéaire de production industriel dominant. Et plus précisément de rompre avec les processus de production linéaires, c'est-à-dire avec l'enchaînement d'étapes de production qui vont de la conception d'un produit à sa mise sur le marché puis à sa consommation, sans retour ni récupération des biens ou des énergies ainsi produites ou consommées. La réponse apportée, ou l'idée

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE POUR ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'un des avantages les plus évidents des panneaux photovoltaïques est leur capacité à produire de l'énergie propre et renouvelable. En effet, 1 kWh produit par un panneau solaire émet en moyenne 41 gEqCO2 (gramme équivalent CO₂) contre 820 gEqCO2 pour 1 kWh produit par une centrale à charbon. Ils contribuent ainsi à réduire l'empreinte carbone et à lutter contre le changement climatique.

La création d'un nouveau bâtiment au sein de nos filiales du pôle laboratoires et services a impliqué l'étude d'opportunité de production d'énergie photovoltaïque. Ainsi, le nouveau laboratoire Microsept Nord à Arras est équipé de 300 m² de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation. La SCAEL contribue ainsi au mix énergétique national, sans compter l'opportunité économique que cela présente.

Côté silo de la coopérative, les panneaux photovoltaïques installés sur le site de Berchères-les-Pierres ont commencé à produire, avec des premiers résultats visibles dans les indicateurs d'électricité.

défendue, par l'économie circulaire aux problèmes de surconsommation des ressources naturelles et de pollutions de l'environnement, est de réaliser une nouvelle organisation de la société industrielle et de ses flux, basée sur la circularité. En particulier, il s'agit de récupérer une partie des biens, des déchets et des énergies produites et de les réinjecter dans le processus de production afin de limiter la consommation de nouvelles ressources ou de nouvelles énergies. Avec cette approche, la question environnementale est considérée, et traitée, mais elle devient aussi une opportunité de développement économique.

L'économie circulaire est un enjeu significatif pour les systèmes agricoles et agroalimentaires. Il s'agit de nourrir en quantité et qualité une population croissante et répondre aux autres usages de la biomasse nécessaire pour un développement durable. Dans le même temps, les ressources naturelles essentielles à la production s'amenuisent. Les systèmes agricoles et agroalimentaires sont essentiels pour contribuer à la transition de l'ensemble de la société vers une économie circulaire, en fournissant à d'autres secteurs des matières premières

et de l'énergie renouvelables, en apportant des services éco systémiques (régulation de l'eau et de la pollution, services socio-culturels, soutien aux équilibres de long terme dont climat) et en ayant une approche territoriale (écologie industrielle et territoriale).

Nous œuvrons en ce sens depuis déjà plusieurs années : valorisation de nos co-produits de station de semences sur nos circuits de ventes de céréales, de nos co-produits de silos en méthanisation, en cimenterie, en compostage, de nos déchets de boulangerie en alimentation animale.

À cela s'ajoute une politique de recyclage de l'ensemble de notre parc informatique, des partenariats locaux pour le réemploi des cartons de livraison avec Microsept, ainsi que l'adhésion à ADIvalor pour la collecte et la valorisation de nos emballages de produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU), c'est-à-dire les produits périmés, interdits ou dont l'usage est devenu impossible.

La présentation des débouchés des déchets céréaliers illustre la démarche d'économie circulaire portée par la coopérative. Ce suivi permet d'évaluer la répartition des volumes entre les différentes filières de valorisation et d'en observer l'évolution d'une année sur l'autre.

Entre 2023/2024 et 2024/2025, les volumes valorisés ont fortement progressé, passant de 5 372,8 t à 8 485,8 t. L'intégralité de ces déchets est revalorisée, principalement en méthanisation, dont la part continue de croître. L'alimentation animale connaît également une hausse significative, tandis que le compostage recule légèrement. Ce suivi illustre la volonté de privilégier des filières locales de valorisation, contribuant à la production d'énergie renouvelable, à l'autonomie des territoires et représente également dans une moindre mesure une opportunité de développement économique pour la coopérative.

RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN JARDINERIE

Pour la première fois, le Groupe SCAEL consacre un chapitre spécifique au bien-être animal dans sa DPEF. Ce choix traduit notre volonté de mettre en lumière une évolution récente et significative : l'accueil d'espèces animales dans l'un de nos magasins, une première pour notre coopérative au cours de l'exercice 2024/2025.

Bien que ce sujet ne figure pas parmi nos enjeux matériels, il nous a semblé important de l'intégrer et de lui donner une identité propre, afin de souligner notre engagement croissant et d'assurer une continuité avec les attentes sociétales et réglementaires en la matière. Contrairement à la DPEF 2023/2024, qui ne traitait pas encore de cette thématique, nous avons choisi cette année de valoriser les actions entreprises et de poser les bases d'une démarche structurée et durable autour du respect du bien-être animal.

La SCAEL intègre dans ses magasins Gamm vert une

attention particulière au bien-être animal avec des exigences opérationnelles concrètes. Les rayons sont aménagés de manière à réduire le stress des animaux, grâce notamment à des installations en hauteur et à des espaces de vie adaptés aux besoins spécifiques de chacun. Par ailleurs, des procédures de réception spécifiques sont appliquées de manière systématique pour les animaux accueillis en magasins. Pour structurer ces pratiques, nos jardinerie s'appuient sur les référentiels de TERACTION, société qui regroupe notamment les enseignes Gamm vert et Jardiland et constitue la branche distribution grand public du groupe InVivo. Nous mettons ainsi en œuvre le référentiel « bien-être animal » de TERACTION qui repose sur le respect des cinq libertés fondamentales¹. De plus, des audits réguliers de référencement des fournisseurs, une préférence accordée aux origines régionales et le recours à des transporteurs agréés constituent une de nos lignes directrices. Cette démarche, inscrite dans une logique d'amélioration continue, s'articule avec les politiques d'achats responsables et de conduite éthique portées par InVivo et consolide les bases sur lesquelles nous poursuivons nos engagements dans la durée.

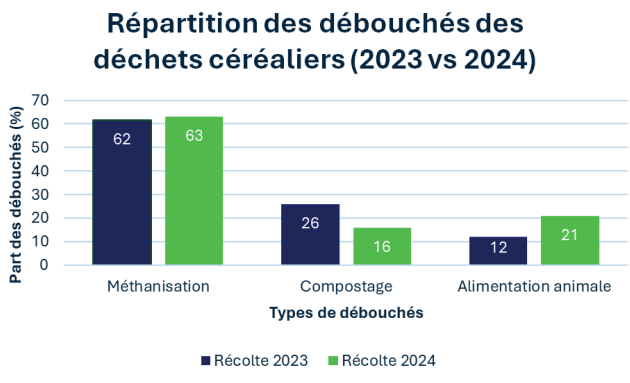
Dans la continuité des initiatives du groupe TERACTION, notre magasin Gamm vert comportant un rayon animalerie a pour objectif d'être labellisé « Bien-Être Animal » d'ici 2030. Cette dynamique, qui dépasse le seul périmètre de la SCAEL, illustre l'évolution collective engagée par TERACTION pour généraliser des standards exigeants et vérifiés en matière de bien-être animal.

ALIMENTATION RESPONSABLE, ÉQUITABLE ET DURABLE

La Coopérative SCAEL place la qualité au centre de ses préoccupations. Une part significative des volumes valorisés par la SCAEL est certifiée ou respecte des exigences qualité strictes pour répondre aux besoins de ses clients. Cet engagement fort envers la qualité permet de garantir des produits qui satisfont les normes les plus élevées, assurant ainsi la confiance des partenaires industriels et des consommateurs finaux.

Aujourd'hui, la SCAEL développe 13 filières raisonnées, chacune intégrant à son cahier des charges des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et offrant des avantages écologiques concrets, tels que la préservation des sols, la réduction des intrants chimiques et le soutien à la biodiversité. En parallèle, 3 filières expérimentales sont mises en place afin de tester de nouvelles approches et innovations agricoles, avec pour objectif d'identifier des solutions encore plus durables et adaptées aux évolutions du marché et des attentes sociétales. Cette combinaison de filières raisonnées et expérimentales permet à la SCAEL de concilier performance économique, innovation et responsabilité environnementale.

A titre d'exemple, la SCAEL valorise le sarrasin, une culture durable et polyvalente. Il enrichit les sols, limite l'usage d'intrants et s'intègre parfaitement dans les rotations agricoles. Sur le plan nutritionnel, il est riche



en protéines de qualité, fibres et minéraux, sans gluten et à index glycémique modéré, en faisant une filière attractive pour l'alimentation humaine.

On note aujourd'hui la mise en place progressive de pratiques agroécologiques dites raisonnées, intégrant pleinement les enjeux environnementaux, à travers des cahiers des charges exigeants : ruche, bande fleurie, fauchage après floraison en bordure uniquement, perchoirs et nichoirs, identification des infrastructures agroécologiques sur la parcelle...

ICP Part de la surface de la ferme SCAEL engagée en filière raisonnée ; Part de la surface de la ferme SCAEL engagée en AB et C2 – résultats 2024/2025

Les filières à plus-value environnementale, dites filières raisonnées et filières certifiées AB et C2 (en conversion), représentent 12,71 % de la surface de la ferme SCAEL. Nous sommes en deçà des objectifs visés. Cela s'explique par le décrochage du marché en agriculture biologique observé depuis 4 ans et de la forte concurrence internationale sur ce marché. La collecte des céréales AB et C2 sera bien entendu poursuivie par la coopérative malgré un marché de gré à gré erratique afin de tenir notre engagement auprès de nos adhérents. Le marché de l'aliment du bétail bio devrait d'ailleurs se montrer favorable lors des prochaines campagnes, dû à l'augmentation de la consommation d'œuf bio.

La part de la surface de la ferme SCAEL engagée en filières raisonnées collectées affiche une progression notable malgré un écart persistant avec l'objectif cible fixé pour 2025. Cette évolution traduit la dynamique de structuration engagée par la coopérative, mais également les limites rencontrées sur le terrain. En effet, nous avons légèrement surestimé la demande des industriels, ces derniers ne percevant pas encore de réelle plus-value environnementale associée à ces productions. De plus, certains agriculteurs peinent à s'y retrouver économiquement, les rémunérations proposées ne compensant pas toujours les contraintes techniques et les coûts supplémentaires liés à ces démarches. Ce contexte explique en partie la progression plus mesurée que prévue des surfaces engagées, malgré la volonté collective de poursuivre le développement de filières agricoles à plus forte valeur environnementale.

ICP	Unité	Valeur 23/24	Valeur 24/25	Cible 2025	Péri-mètre
Part de la surface de la ferme SCAEL en production en filières raisonnées collectées	%	9,1	10,8	12,4	Pôle agricole
Part de la surface de la ferme SCAEL en production en AB et C2 collectées	%	2,2	1,9	3,0	

¹ L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) reprend ce concept en tant que principe directeur afin de faire ressortir les besoins fondamentaux indispensables pour le bien-être d'un animal. À travers ces 5 libertés, on peut s'assurer que l'animal est dans un environnement conforme à ses besoins.



PARTIE 3

PILIER SOCIAL

Une des caractéristiques primordiales de la SCAEL est de placer l’Homme au cœur de son modèle socio-économique. Si ce principe renvoie à l’agriculteur, apporteur de produits et de capitaux et utilisateur de services, il concerne aussi, et tout autant, les salariés. Par leur travail et leur implication, ils contribuent à la satisfaction des adhérents et des clients ainsi qu’à la performance et au développement de la coopérative. Fidèle à cette conviction, le Groupe SCAEL s’attache à développer un climat social constructif et à garantir des conditions de travail favorables, en plaçant la cohésion interne, la santé et l’épanouissement de ses collaborateurs au cœur de sa démarche de responsabilité.

PARTIE 3 : Pilier Social

UN DIALOGUE SOCIAL
RÉGULIER AU SERVICE
DE LA COHÉSION
INTERNE

Ce sujet comprend le dialogue social et la liberté d’association, y compris l’existence de comités d’entreprise, et la négociation collective, au sein de la SCAEL. Le dialogue social désigne tout type de négociation, de consultation ou d’échange d’informations entre le Groupe SCAEL et ses collaborateurs, leurs organisations et leurs représentants, sur des questions d’intérêt commun liées à la politique économique et sociale.

Les procédures légales d’information et de consultation ainsi que la négociation d’accords collectifs sont pilotées par la Direction des Ressources Humaines. Au cours de l’exercice 2024-2025, les Comités Sociaux et Économiques (CSE) des différentes entités du Groupe se sont réunis à un rythme régulier, avec une fréquence comprise entre cinq et sept réunions par an. Ces instances ont permis de maintenir un dialogue social soutenu et constructif entre la direction et les représentants du personnel, autour de thématiques économiques, sociales et organisationnelles. Les échanges ont porté sur le suivi des effectifs, les mobilités internes, les recrutements et le taux d’absentéisme, mais aussi sur des enjeux plus larges tels que la sécurité, la prévention des risques et la qualité de vie au travail.

CSE DE JARDIN LOISIRS 28

Les réunions du CSE de Jardin Loisirs 28 ont porté sur :

- **Aspects économiques** : suivi du chiffre d’affaires par magasin avec le comparatif à N-1 et les budgets associés.

- **Aspects sociaux** : suivi des effectifs, évolution et analyse du taux d’absentéisme et les actions de formation professionnelle.
- **Ressources humaines** : présentation de la nouvelle politique d’entretiens annuels (calendrier, utilisation du logiciel, état des réalisations), la révision des fiches de poste et le déploiement du SIRH.

CSE DU LABORATOIRE
MICROSEPT

Les réunions du CSE du Laboratoire Microsept ont porté sur :

- **Aspects économiques** : partage d’indicateurs clés (chiffre d’affaires par activité, comparatifs à N-1) ; échanges sur les enjeux opérationnels du laboratoire, ses besoins et contraintes.
- **Aspects sociaux** : suivi des effectifs (entrées, sorties, mobilités internes), recrutements en cours et finalisés, évolution du taux d’absentéisme et les actions de formation professionnelle.
- **Conditions de travail et sécurité** : suivi régulier avec une attention particulière portée à l’évaluation des conditions de travail et aux questions relatives à la sécurité des collaborateurs.
- **Ressources humaines** : rappel des obligations légales de l’employeur en matière de temps de travail, ou de droit du travail, consultation sur le nouveau règlement intérieur et la mise en place d’une assurance incluant un

service d’assistance psychologique aux collaborateurs.
- **Égalité professionnelle et inclusion** : présentation de l’index égalité femmes-hommes et échanges autour du plan d’actions associé.

CSE DE L’UES SCAEL

Une journée divisée en deux est dédiée aux réunions : une demi-journée consacrée à la réunion du CSE et l’autre pour la commission CSSCT afin d’aborder les thèmes plus spécifiques à la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Les réunions du CSE de l’UES SCAEL ont porté sur :

- **Aspects économiques** : échanges autour des données économiques des activités de chaque entité, suivi du chiffre d’affaires, présentation du bilan comptable une fois par an, volumes collectés par typologie de céréales et par typologie d’agrofournitures.
- **Aspects sociaux** : suivi des effectifs, recrutements en cours et finalisés pour répondre aux besoins liés à la saisonnalité et aux remplacements, évolution et analyse du taux d’absentéisme, évolutions organisationnelles et les actions de formation professionnelle.
- **Conditions de travail et sécurité** : la prévention des risques professionnels est un axe majeur des discussions afin de garantir des conditions de travail optimales et sécurisées. Des actions spécifiques de sensibilisation et d’évaluation des risques sont menées auprès des collaborateurs permanents et saisonniers pour renforcer la culture de prévention et de sécurité au sein du pôle agricole. Un service dédié à la sécurité œuvre en ce sens. Il analyse notamment les causes des accidents du travail survenus et réalisent les études terrain pour travailler à leur prévention. Il restitue ensuite ses conclusions aux membres du CSE et soumet des propositions d’amélioration : travaux de sécurisation des installations, changements de procédures...
- **Ressources humaines** : formalisation de dispositifs internes et externes d’accompagnement des collaborateurs en difficulté (MSA, médecine du travail,

mutuelle et partenaires d’assurance) et échanges autour de la mise en place de l’activité partielle pour pallier la mauvaise récolte 2024

UNE DYNAMIQUE COMMUNE

Des sujets communs ont également été partagés aux différents CSE :
- Une présentation de la charte de prévention contre le harcèlement et la nomination de référents harcèlement au sein des différents CSE
- Un bilan annuel de la politique handicap incluant les actions de sensibilisation, les mesures d’accompagnement pour favoriser le maintien dans l’emploi et les futures actions à mettre en œuvre.

La direction élabore actuellement une vision à 5 ans de la coopérative et ses filiales : le Plan SCAEL 2030. A terme, ce plan fera l’objet d’échanges avec les élus de chaque CSE afin d’en expliquer les objectifs et redescendre les axes déterminés par la direction au sein de chaque filiale.

Par cette dynamique engagée auprès des élus, le Groupe SCAEL confirme sa volonté de faire du dialogue social un levier central de cohésion, de transparence et d’amélioration continue, au service de l’intérêt collectif. L’objectif étant d’entretenir un climat social serein, permettant d’accompagner les transformations des différents pôles d’activité tout en veillant aux conditions de travail et à la sécurité de chacun.

Indicateurs de suivi – Dialogue social 2024/2025

Enfin, pour assurer une transparence accrue, un tableau de synthèse des CSE du Groupe au 30 juin 2025 est présenté ci-après. Il met en évidence la représentativité, la fréquence des réunions et les index égalité professionnelle, venant illustrer concrètement la vitalité du dialogue social au sein de la SCAEL.

	CSE de l’UES	CSE du laboratoire Microsept	CSE de Jardin Loisirs 28
Sociétés concernées	SCAEL – Lecureur Semences – Agritransport – Olcéa	Laboratoire Microsept	Jardin Loisirs 28
Index égalité profes- sionnelle	87/100	89/100	N/A
Nombre d’élus (au 30.06.2025)	22 élus (dont 11 titulaires et 11 suppléants)	6 élus (dont 4 titulaires et 2 suppléants)	4 élus (dont 2 titulaires et 2 suppléants)
Nombre de collabora- teurs représentés (au 30.06.2025)	264 collaborateurs	78 collaborateurs	59 collaborateurs
Fréquence annuelle des réunions	6 réunions sur l’exercice	6 réunions sur l’exercice	5 réunions sur l’exercice

CONDITIONS
DE TRAVAIL
ET SÉCURITÉ
DE L'EMPLOI

Ce sujet comprend les enjeux de sécurité de l'emploi, le temps de travail et les salaires décents mais aussi la gestion des recrutements, des licenciements et des contrats de travail des collaborateurs du Groupe SCAEL.

ICP Sécurité de l'emploi – résultats 2024/2025

Cet indicateur permet de démontrer l'implication du Groupe dans la création d'emplois pérennes sur son territoire. Notre objectif est largement atteint depuis deux ans. Cela ne nous empêche pas d'avoir recours à de l'emploi saisonnier au vu de la nature cyclique de nos activités.

ICP	Unité	Valeur 23/24	Valeur 24/25	Cible 2025	Périmètre
Part de l'effectif permanent	%	97%	97%	88%	Groupe

ACTIONS VISANT À
LUTTER CONTRE LES
DISCRIMINATIONS ET
PROMOUVOIR LES DIVERSITÉS

Dans nos filiales, le dialogue social autour de la diversité se structure progressivement au niveau des CSE. L'objectif est clair : lutter contre toutes formes de discriminations et promouvoir le principe d'égalité des chances et de traitement. Plusieurs actions sont ainsi déployées, en particulier autour du groupe-cible « Femmes » : égalité professionnelle, index égalité H/F et dispositifs spécifiques dans chaque CSE. Parler du genre dans l'entreprise, c'est aussi interroger les stéréotypes sexués liés aussi bien aux hommes qu'aux femmes dans nos métiers.

La SCAEL regroupe une grande diversité de métiers, certains historiquement marqués par une forte distinction de genre. L'analyse de la répartition femmes/hommes au 30 juin 2024 et au 30 juin 2025 met en évidence des contrastes qui reflètent à la fois des réalités sectorielles et des dynamiques propres à notre coopérative. Les métiers agricoles et techniques restent largement masculins. Parmi les agents commerciaux agricoles, les femmes représentent 12,6 % en 2024 puis 13,4 % en 2025, une progression encore modeste mais réelle. Dans le métier de commercial et technicien agricole (CCT), la profession demeure 100 % masculine sur les deux exercices. Les techniciens outils et services en agriculture de précision affichent également une représentation féminine très faible, stable autour de 4 %. Ces résultats traduisent une difficulté structurelle à attirer des profils féminins vers des fonctions historiquement associées aux hommes.

À l'inverse, les métiers de laboratoire sont très majoritairement féminins. Dans nos filiales spécialisées (Lecureur Semences, Olcéa, Ceralim et Microsept), les femmes représentaient 82 % des effectifs en 2024 et 81 % en 2025. Cette surreprésentation traduit une dynamique sectorielle où les compétences scientifiques et d'analyse attirent davantage de profils féminins, apportant au Groupe une expertise précieuse et reconnue.

Chez Agritransport, les postes de chauffeurs restent entièrement masculins avec 40 hommes en 2024 et 31 en 2025. La filière TTB ne compte que 2,53 % de femmes, tandis que Transmanut en atteint 66,6 % avec 2 femmes sur les 3 chauffeurs. Au total, le pôle transport affiche 11,9 % de femmes en juin 2025.

Les métiers en jardinerie affichent une dynamique beaucoup plus équilibrée. En 2024, les responsables magasin comptaient 40 % de femmes (4 femmes et 6 hommes), et les vendeurs affichaient près des deux tiers de femmes (63 %). En 2025, la parité est atteinte chez les responsables magasin (6 femmes et 6 hommes), tandis que les vendeurs conservent une féminisation forte (65 % de femmes). Cette évolution illustre une ouverture progressive vers la mixité, y compris sur des postes de responsabilité.

Ces données révèlent les tendances structurantes suivantes : une masculinisation persistante des métiers agricoles, techniques et de transport, où la féminisation progresse très lentement ; et une forte présence féminine dans les métiers de laboratoire, complétée par une progression vers la parité dans les fonctions commerciales et managériales en magasin. Si le poids de l'histoire et des habitudes professionnelles demeure, ces résultats démontrent que la mixité progresse dans certains domaines, et que la SCAEL a la capacité de créer des environnements plus inclusifs, en particulier sur les métiers au contact direct de la clientèle.

Cette dynamique se reflète également dans nos recrutements. En 2023/2024, la parité lors des embauches s'établissait à 44% de femmes et 56% d'hommes. En 2024/2025, l'équilibre s'accroît avec 52% de femmes recrutées en CDI, contre 48 % d'hommes. Ces résultats confirment la volonté du Groupe de renforcer durablement la représentativité féminine et de favoriser l'inclusion.

La diversité ne se limite pas à la question du genre. Elle concerne aussi l'origine ethnique, l'âge, la promotion et la mobilité professionnelle (ségrégation verticale), ainsi que la mixité des emplois (ségrégation horizontale). Sur ces enjeux, les actions portent principalement sur les pratiques de recrutement (CV anonymes, recrutements internes et externes) et sur la sensibilisation des salariés. Le respect de la diversité s'exprime également dans la gouvernance, avec l'accueil de jeunes administrateurs (formation Sénèque, deux administrateurs stagiaires dits « auditeurs » et un quart des administrateurs âgés de moins de 40 ans). Enfin, la question des seniors est intégrée dans l'analyse des plans de succession, afin d'assurer la transmission des compétences et la continuité opérationnelle lors des départs en retraite.

MESURES PRISES EN
FAVEUR DES PERSONNES
HANDICAPÉES

Accompagner, sensibiliser et intégrer : une politique handicap ancrée dans les pratiques du Groupe

Depuis 2023, le Groupe SCAEL déploie une politique handicap articulée autour du recrutement, de l'appui aux collaborateurs en situation de handicap, du maintien dans l'emploi et de la sensibilisation des équipes.

En 2024/2025, une attention particulière a été portée à l'accompagnement dans le cadre de la démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : plusieurs collaborateurs ont été soutenus dans leurs démarches administratives et des aménagements de poste ont été réalisés afin de garantir un environnement de travail adapté. Tous les collaborateurs disposant de la RQTH se sont entretenus avec les référents handicap afin d'aborder leur bien-être au travail et les mesures

nécessaires pour y contribuer. Ces actions traduisent concrètement la volonté du Groupe de favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes concernées.

Un bilan des actions menées a également été présenté à chaque Comité Social et Économique (CSE), rappelant ainsi la démarche engagée et permettant un suivi transparent et partagé de cette politique.

La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) qui s'est déroulée en novembre dernier a permis de poursuivre les actions de sensibilisation : des articles sur les typologies de handicap ont été publiés sur le réseau social d'entreprise (STEEPLE) et l'ensemble des collaborateurs du laboratoire Ceralim et d'un magasin Gamm vert ont été sensibilisés ; dans la continuité des actions de sensibilisation déjà menées auprès des collaborateurs du siège et du laboratoire Microsept. Ces initiatives seront élargies dès la fin d'année grâce à la montée en compétence des référents handicap, désormais formés à l'animation de ces actions.

Notre ambition reste claire : promouvoir une culture d'entreprise et un environnement de travail inclusifs, fondés sur l'équité, l'accessibilité et l'engagement durable en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Ce sujet comprend la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des collaborateurs de la SCAEL. Il inclut en particulier la capacité du Groupe à créer et maintenir un environnement de travail sûr et sain, exempt d'accidents mortels, de blessures, de maladies et de harcèlement, tout en respectant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

SANTÉ ET SÉCURITÉ, UN AXE STRATÉGIQUE

Conformément aux principes généraux fixés par le Code du travail (article L 4121-1), la SCAEL met en œuvre des mesures visant à assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures s'adaptent en continu aux situations et comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- Des actions de formation et d'information ;
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Axe majeur du plan SCAEL2030 pour le pôle agricole, la sécurité s'appuie sur un Document Unique (DU) centralisé et partagé grâce à l'évolution de notre système de Gestion Électronique des Documents (GED).

Les périodes de forte activité saisonnière, telles que les moissons, peuvent accroître les risques. Une vigilance particulière est donc apportée, notamment par des actions renforcées de formation et de sensibilisation auprès des saisonniers : bonnes pratiques, port des EPI, manipulation des produits dangereux, prévention des risques d'ensevelissement ou d'asphyxie, risques incendie et explosion, risques de chute en hauteur, risques électriques, mécaniques ou liés à la circulation.

Le Comité Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) de l'UES SCAEL ainsi que les élus du CSE contribuent activement, par leurs propositions et leur dialogue, à l'amélioration continue de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

La formation est un levier de garantie de sécurité et de conformité. L'activité majeure de notre coopérative est l'exploitation de silos qui sont par nature des installations accidentogènes. Elle occupe plus d'un tiers de nos collaborateurs qui doivent suivre des formations réglementaires et des mises à jour régulières. Nous avons mis en place des formations obligatoires pour assurer la sécurité et la conformité réglementaire. Ces formations sont complétées par des sensibilisations internes animées par le service Sécurité, afin de développer une culture partagée : « la sécurité est l'affaire de tous ». Bien que des progrès restent encore à réaliser, nous travaillons activement avec la Coopération agricole (organisme de la branche) pour renforcer ces dispositifs.

Les risques psychosociaux sont également intégrés à travers la démarche QVT et les instances de dialogue social, afin de promouvoir un environnement de travail respectueux et équilibré.

ICP Santé et Sécurité – résultats 2024/2025

Nos indicateurs de sécurité font apparaître une évolution défavorable : le taux de gravité et le taux de fréquence des accidents sont en hausse par rapport à l'an dernier. Conscients de cette situation, nous avons intégré dans le nouveau plan stratégique SCAEL2030 un axe prioritaire consacré à la sécurité au travail. Une attention renforcée est portée au pôle agricole, dont les métiers présentent des risques spécifiques : les agents de silo, exposés à des environnements sensibles et les conseillers commerciaux techniques, très souvent sur la route. Des actions ciblées seront déployées afin de réduire significativement l'accidentologie, d'améliorer la prévention et de garantir des conditions de travail plus sûres pour l'ensemble de nos collaborateurs.

ICP	Unité	Valeur 23/24	Valeur 24/25	Péri-mètre
Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail	-	18,5	24,4	Groupe
Taux de gravité	-	0,77	0,84	

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) : UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION

Conscient que la qualité de vie au travail constitue un levier essentiel de performance collective et d'engagement individuel, le Groupe SCAEL poursuit sa mobilisation en faveur du bien-être de ses collaborateurs, en agissant sur l'ensemble des leviers classiques de la QVT. Pour rappel, la politique QVT du Groupe repose sur une gouvernance croisée impliquant la Direction des Ressources Humaines et un réseau de référents QVT, mobilisés au sein de l'ensemble des entités.

Durant l'année écoulée, plusieurs actions ont été renforcées ou initiées :

- **Santé et bien-être** : lancement de l'association sportive Groupe SCAEL, prolongement des activités collectives déjà existantes (running, PPG...), participation à des événements sportifs territoriaux (Trail de Fontenay, Trophée des entreprises, Semi de Chartres), en lien avec la dynamique de cohésion interne.

- **Environnement et accessibilité** : poursuite des aménagements de postes dans le cadre d'une politique handicap ambitieuse, visant une meilleure inclusion et des conditions de travail optimisées. Le Groupe SCAEL participe également à une initiative portée par le réseau GEODE, visant à promouvoir le covoiturage domicile-travail à travers le déploiement de l'application Karos, dans une logique de mobilité durable et de solidarité territoriale.

- **Dialogue social et vie collective** : préparation d'une enquête QVT à grande échelle (déploiement en cours), organisation de moments fédérateurs comme les petits déjeuners internes « Ptit dej SCAEL », un Family Day au siège ou encore le 1er séminaire des managers Groupe SCAEL. Le Groupe a également participé aux Journées européennes du Patrimoine 2024, à travers l'ouverture du silo de Gas, symbole de l'ancrage agricole et territorial de l'entreprise, favorisant la mobilisation des collaborateurs et le dialogue avec les riverains. Dans cette même dynamique participative, une boîte à idée a été installée dans la salle de détente au siège afin de permettre à chaque salarié de contribuer directement à l'amélioration du quotidien de travail et à la vie collective.

L'année à venir verra le déploiement du questionnaire QVT, qui permettra d'objectiver les ressentis des collaborateurs et de co-construire les actions à venir. Ce diagnostic viendra nourrir une politique QVT claire et adaptée aux enjeux du groupe.

ATTRACTION,
RÉTENTION ET
FIDÉLISATION DES
COLLABORATEURS

DÉVELOPPEMENT DES
COMPÉTENCES ET GESTION
DES CARRIÈRES : UNE
DYNAMIQUE RH ENGAGÉE

Accompagner les trajectoires professionnelles, renforcer l'employabilité, structurer la gestion des compétences : en 2024, le Groupe SCAEL a franchi une nouvelle étape dans la construction d'une politique RH proactive, moderne et outillée.

L'année a été marquée par le lancement d'EMPOWILL, un nouvel outil digital dédié à la gestion des compétences, des carrières et des parcours de formation. Cette plateforme constitue désormais un axe central de la politique de développement RH du Groupe.

Dans cette dynamique, plusieurs chantiers structurants ont été engagés :

- La révision complète des fiches de poste est en cours, avec déjà 95% du périmètre actualisé pour les pôles distribution grand public ; négoce export et laboratoires et services et 85% des fiches ont été retravaillées pour le pôle agricole et les services transversaux. La mise à jour des fiches de poste a été initiée dans une logique de clarté des missions, de responsabilisation et d'alignement avec les besoins futurs.

- La construction du référentiel de compétences du Groupe a été initiée, socle indispensable pour piloter la montée en compétences, les passerelles métiers et les mobilités internes.

- Une première campagne digitale d'Entretiens Annuels de Développement (EAD) et d'Entretiens Professionnels a été lancée avec succès, permettant d'assurer un dialogue régulier sur les perspectives professionnelles et les besoins en formation. A la fin de la campagne, au 31 octobre 2024, 60 % des EAD ont été réalisés de manière digitalisée. Dès cette année, l'ensemble des entretiens sera 100 % digitalisé.

- En parallèle, la gestion des plans de formation a également été digitalisée, offrant une meilleure lisibilité, une simplification des démarches, et une anticipation des besoins.

- Enfin, les certifications obligatoires (sécurité, hygiène, conformité réglementaire) sont désormais gérées automatiquement, garantissant une traçabilité renforcée et un suivi rigoureux.

ICP Attraction, Rétention et Fidélisation des
collaborateurs – résultats 2024/2025

ICP	Unité	Valeur 23/24	Valeur 24/25	Péri- mètre
Heure de formation par collaborateur	%	9,91	9,84	Groupe
Part de l'effectif formé	%	58	47	

La gestion digitale des EAD permettra de définir des objectifs précis de plan de formation (prévision pour 2026) dans la politique de développement RH Groupe.

LE DÉVELOPPEMENT DES
COMPÉTENCES MÉTIERS

Nous dispensons un volume important de formations techniques et métiers avec plusieurs objectifs :

Maintenir l'employabilité de nos collaborateurs et adapter leurs compétences aux évolutions du secteur & Accompagner les nouveaux entrants en leur transmettant les savoir-faire nécessaires.

Le nouvel outil de digitalisation des entretiens annuels facilite le recueil des besoins en formation émanant du collaborateur ou du manager. A l'issue de la prochaine campagne d'entretiens, la Direction des ressources humaines pourra extraire et évaluer la cohérence de chaque demande de formation avec le poste du collaborateur et établir son plan prévisionnel de formation en fonction du budget alloué et des priorités établies. La démarche engagée en termes de politique de formation permet, ainsi, de renforcer l'expertise des équipes mais aussi de soutenir leur évolution professionnelle et leur intégration au sein du groupe.

Accompagner les transformations organisationnelles

Notre organisation évolue, générant de nouveaux métiers et de nouvelles compétences. Dans ce cadre, nous privilégions la mobilité interne, en formant nos collaborateurs à leurs nouvelles fonctions. La promotion interne constitue un levier fort de fidélisation et de confiance, renforcé par un accompagnement adapté au travers de la formation professionnelle. Ce dispositif traduit notre volonté de donner à chacun des perspectives d'évolution dans le Groupe puisque toutes nos offres d'emploi sont diffusées en interne et en externe. Dès qu'un collaborateur postule à l'une de ces offres, il est systématiquement reçu en entretien pour aborder son projet professionnel et l'adéquation du poste avec ses compétences.

Anticiper les enjeux générationnels

L'anticipation des départs en retraite et le renouvellement des compétences sont au cœur de notre stratégie. Nous avons renforcé notre recours à l'alternance et aux stages de fin d'étude, en investissant dans la formation et l'accompagnement des étudiants, dans la perspective de leur recrutement à l'issue de leur contrat. La création de la communauté étudiante démontre également notre volonté d'intégrer, de fidéliser et de former les étudiants du Groupe en favorisant le partage et la cohésion.

DE LA COMMUNAUTÉ
ALTERNANTE À LA
COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

Engagé pour la deuxième année consécutive dans une politique active d'accueil et d'accompagnement des étudiants, le Groupe SCAEL a franchi une nouvelle étape en ouvrant sa communauté étudiante aux stagiaires de fin d'études, en plus des alternants.

Cette évolution marque notre volonté de renforcer l'engagement, la cohésion et le sentiment d'appartenance de l'ensemble des étudiants présents au sein du Groupe, tout en maintenant un haut niveau d'exigence en matière d'accueil et d'intégration.

Dans cette dynamique, les actions déployées les années précédentes ont été reconduites et enrichies :

- Une journée d'intégration dédiée afin de réunir l'ensemble des alternants du Groupe, favorisant les

échanges et la découverte des différents pôles d'activité.

- Des rencontres inter-pôles ont permis d'encourager la transversalité et le partage d'expériences.

- Un plan de communication interne a été déployé, avec notamment des vidéos en duo mettant en lumière les parcours et les missions des alternants au sein des différents services.

- La politique d'accompagnement des tuteurs reste fondée sur des pratiques structurées : formation des tuteurs, bilan d'intégration individuel et suivi pédagogique renforcé.

La découverte du Groupe débute désormais en amont du contrat d'alternance : 5 des 7 alternants recrutés au sein du pôle agricole et des services transversaux ont réalisé une première expérience en tant que saisonniers lors de la moisson estivale. Cette immersion leur a permis de découvrir les réalités opérationnelles du terrain avant d'entamer leur parcours en alternance.

Le label «HappyIndex®Trainees & Alternance», obtenu pour la troisième année consécutive, atteste de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement perçu par les étudiants accueillis au sein du Groupe. Les étudiants recommandent à 90 % le Groupe pour y réaliser leur stage ou alternance : ce taux démontre l'ambition du Groupe de s'inscrire pleinement et durablement dans une démarche d'accueil responsable, professionnalisante et attractive auprès des jeunes générations.

UNE EXPÉRIENCE
COLLABORATEUR ENCADRÉE,
DE L'ONBOARDING À
L'OFFBOARDING

Le Groupe SCAEL poursuit la modernisation de ses pratiques RH en s'appuyant sur son Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) PeopleSpheres, désormais pleinement intégré au processus d'onboarding. Ce dispositif contribue à rendre l'intégration des nouveaux collaborateurs plus fluide, fiable et conforme aux exigences réglementaires en matière de protection des données. L'onboarding est structuré de manière plus efficiente et la transmission des informations administratives est encadrée par des circuits automatisés et sécurisés, limitant ainsi les risques d'erreur et permettant une meilleure coordination interservices. La préparation du matériel est ainsi fluidifiée et pilotée en amont, offrant une meilleure réactivité et une organisation anticipée de l'arrivée du collaborateur.

En complément de cet outil, l'intégration des collaborateurs en contrat à durée indéterminée fait l'objet d'un accompagnement individualisé par les Responsables Ressources Humaines. Un temps d'échange est planifié et permet de présenter le Groupe, son organisation, ses valeurs, ainsi que les principaux outils et usages internes. Une formation aux outils informatiques est également

assurée afin de garantir une prise en main rapide et efficace.

L'articulation entre digitalisation des processus, sécurisation des données et accompagnement humain personnalisé constitue un levier important de la qualité de l'intégration et de l'engagement des nouveaux collaborateurs.

Le SIRH permet également d'anticiper le départ d'un collaborateur. Lorsque la date de départ est enregistrée dans le système, des demandes automatisées sont transmises aux services concernés afin d'organiser la remise et le suivi des équipements, tout en assurant la gestion des accès pour une meilleure passation. Par ailleurs, une exit interview est systématiquement planifiée par le service RH, en cas de départ volontaire du collaborateur. Cet entretien vise à recueillir les motifs du départ, à permettre au collaborateur de formuler un message destiné à son manager et à identifier des axes d'amélioration, notamment en termes d'outils et d'organisation. La synthèse de cet entretien n'est communiquée au manager qu'une fois le collaborateur parti, garantissant ainsi la confidentialité des échanges tout en favorisant un retour d'expérience constructif.

Cette démarche digitale et humaine favorise une gestion fluide, sécurisée et respectueuse des départs, tout en contribuant à l'amélioration continue des pratiques.

ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES.

Le Groupe SCAEL lance officiellement son association sportive d'entreprise, l'ASGS (association loi 1901). Plus qu'un simple projet, cette initiative portée par et pour les collaborateurs incarne une vision collective : pratiquer du sport un vecteur de cohésion, de santé et de dynamisme au quotidien. Pourquoi créer une association sportive ? Parce que nous croyons que l'activité physique a toute sa place dans la vie professionnelle. Elle permet de renforcer les liens entre collègues, d'améliorer le bien-être au travail, et d'encourager un esprit d'équipe fort. En créant une structure commune, nous avons souhaité rassembler toutes les pratiques sportives existantes, en impulser de nouvelles, et surtout, permettre à chacun, quel que soit son niveau, de trouver une activité qui lui correspond. La dynamique est déjà lancée : des entraînements de course à pied sont organisés chaque semaine sur la pause méridienne, les séances de fitness du mardi midi poursuivent leur rythme, et plusieurs collaborateurs se sont initiés récemment à la pratique du padel. Chaque collaborateur adhère pour un montant symbolique, il est libre de proposer et animer une nouvelle section sportive. L'enthousiasme est palpable et les échanges entre services se multiplient dans une ambiance conviviale. L'ASGS ne se limite pas à l'activité

physique : elle est un levier pour construire une culture d'entreprise encore plus soudée, et pour valoriser l'engagement collectif. À travers des moments de sport, de partage et d'entraide, nous voulons faire vivre une dynamique fédératrice, accessible à tous. Chacun peut y trouver sa place, qu'il soit sportif aguerri ou curieux de découvrir une nouvelle discipline. Perspectives : développer des partenariats avec clubs de sport locaux et plus largement transposer le modèle associatif sur nos autres sites d'activité.

UNE MARQUE EMPLOYEUR RENFORCÉE ET VISIBLE

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Groupe SCAEL a poursuivi le développement de sa marque employeur, visant à fédérer les collaborateurs, à attirer de nouveaux talents et à valoriser les métiers du Groupe.

SÉMINAIRE STRATÉGIQUE SCAEL2030

En juin dernier, les managers du Groupe SCAEL se sont retrouvés pour un séminaire stratégique, à l'initiative de la Direction. Objectif : prendre de la hauteur, partager la vision du Groupe et renforcer la dynamique collective. Jean-Sébastien Loyer a présenté le projet SCAEL 2030 et ses grands axes. Chaque directeur de pôle a ensuite exposé ses activités, les enjeux à venir, ainsi que les leviers pour atteindre les objectifs de demain. Une façon concrète d'aligner les équipes autour d'une ambition commune. Ces deux journées ont aussi permis aux managers, parfois issus de filiales différentes, de mieux se connaître, d'échanger sur leurs pratiques et de vivre une activité de cohésion marquante. Un temps fort, à la fois tourné vers l'avenir et ancré dans le présent, pour faire vivre la stratégie sur le terrain et en faire un levier d'action à tous les niveaux du Groupe.

ORGANISATION D'UN FAMILY DAY

À cette occasion, les familles des collaborateurs ont été invitées à découvrir les différentes activités du Groupe au travers d'animations ludiques et pédagogiques, mettant en lumière la diversité des métiers (chauffeurs, techniciens semences, techniciens de laboratoire, employés aquacoles collaborateurs des services informatique, RH, sécurité). Cette démarche s'inscrit dans une volonté de créer du lien et valoriser les savoir-faire internes.

STRATÉGIE DE VISIBILITÉ RENFORCÉE

Le Groupe a renforcé sa présence sur le territoire en participant à de nombreux événements, notamment des forums dédiés à l'emploi et à l'alternance. Des actions ciblées ont également été déployées au sein des établissements d'enseignement supérieur, avec une participation aux forums écoles de partenaires tels qu'UniLaSalle et l'ESA. Par ailleurs, une intervention sur une radio locale durant le forum « 48h Chrono » a

permis de valoriser les opportunités de carrière au sein du Groupe.

Un partenariat avec la plateforme Indeed a permis le sponsoring d'une dizaine d'annonces par mois, en complément du partenariat existant avec Hellowork. Ces actions ont généré un volume de candidatures en hausse, avec 13 730 CV reçus sur l'exercice 2024/2025, contre 11 761 l'exercice précédent, soit une augmentation de 16 %. Malgré des postes en tension sur certains profils spécifiques, notamment dans les métiers agricoles, le Groupe a rencontré peu de difficultés de recrutement.

DES RÉSULTATS TANGIBLES

La cooptation interne a également été valorisée, constituant un levier efficace de recrutement, notamment pour les postes saisonniers. Grâce à une communication régulière sur ce dispositif, 18 recrutements sur 100 ont été réalisés via ce canal, témoignant de l'engagement des collaborateurs dans la promotion de leur environnement de travail.

L'engagement du Groupe envers les jeunes a été consolidé par la reconduction des partenariats avec ChooseMyCompany, permettant le maintien des labels « HappyTrainees » et « HappyIndex®Trainees alternance », gages de la qualité d'accompagnement des stagiaires et alternants. Au-delà de l'évaluation externe, une animation active de la communauté étudiante a été menée tout au long de l'année.

ICP Attraction, rétention et fidélisation résultats 2024/25

En proposant un CDI à l'issue de l'alternance et des stages de fin d'études, le Groupe démontre qu'il ne considère pas ces contrats comme une main-d'œuvre temporaire, mais comme un investissement durable dans les compétences. Cette stratégie offre des perspectives de stabilité et d'évolution. Elle incarne une politique RH responsable et contribue à l'image positive du Groupe SCAEL.

ICP	Unité	Valeur 23/24	Valeur 24/25	Cible 2025	Péri- mètre
Part de conversion des contrats stage 4 mois et alternance en CDI	%	31%	14%	5%	Groupe



PARTIE 4

PILIER SOCIÉTAL

TRANSITION DU MODÈLE D’AFFAIRES

Ce sujet comprend notamment la transition vers des modèles d’affaires plus durables tout en maintenant la pérennité des exploitations agricoles. Il intègre également la sensibilisation des citoyens et de toutes les parties prenantes, afin de les embarquer et mobiliser dans cette transition.

LA DIGITALISATION À TRAVERS NOS CHÂÎNES DE VALEURS

La transformation digitale du Groupe renforce sa performance et sa compétitivité tout au long de ses chaînes de valeur.

Pôle distribution grand public

Gamm vert a investi le e-commerce et les marketplaces, affirmant sa volonté d’accompagner les nouvelles habitudes de consommation. Cette stratégie omnicanale fait désormais des assortiments magasin et digital des offres complémentaires, permettant d’élargir le choix et de fluidifier le parcours client. Les métiers de la vente évoluent également : le conseil en magasin s’enrichit des gammes disponibles en ligne, offrant ainsi aux clients une expérience plus complète et personnalisée. Les vendeurs deviennent de véritables ambassadeurs omnicanaux, capables de guider le client dans ses achats, qu’ils soient réalisés en magasin ou à distance. En associant proximité, expertise conseil et digital, Gamm vert consolide sa position de référence dans l’univers du jardin et de la ruralité, tout en ouvrant de nouvelles perspectives de croissance.

Pôle négoce export et pôle innovation et développement

La maîtrise des marchés volatiles des céréales dépend de l’analyse de la donnée. Elle permet d’anticiper les tendances et d’acheter ou vendre au bon moment. De même, les données logistiques (tracking, coûts de fret, délais portuaires) permettent d’optimiser les itinéraires, réduire les coûts et limiter les risques de rupture ou de retard. L’analyse de données financières et commerciales aide à évaluer la fiabilité des partenaires, modéliser les risques et mettre en place des couvertures. L’analyse de la donnée dans le négoce export n’est pas seulement un outil de performance, c’est un avantage concurrentiel

majeur. C’est pourquoi nous avons créé un poste de data analyst dans cette optique.

Pôle laboratoires et services

Elle permet d’abord une sécurisation optimale de la documentation, garantissant la conformité aux exigences COFRAC, véritable atout concurrentiel sur le marché.

Grâce à des solutions numériques adaptées, les laboratoires bénéficient d’une fluidité accrue dans la manipulation, le partage et l’archivage des résultats d’analyse, tout en réduisant les risques d’erreurs ou de pertes d’informations. La digitalisation contribue également à la formalisation claire et homogène des processus métiers, facilitant leur suivi et leur amélioration continue.

Enfin, elle favorise une gestion structurée des rôles et responsabilités de chaque collaborateur, assurant traçabilité, transparence et efficacité collective.

La digitalisation transforme les laboratoires en organisations plus fiables, agiles et compétitives, capables de répondre aux attentes croissantes des clients et des instances de certification.

Pôle agricole

Pour une coopérative gérant une cinquantaine de silos, la digitalisation devient un levier stratégique de performance et de conformité. La mise en place d’une GED (Gestion Électronique des Documents) en 2024 permet de diffuser en temps réel l’information sur l’ensemble des sites, assurant cohérence et homogénéité des pratiques. Grâce aux fonctionnalités de suivi de lecture, chaque collaborateur est responsabilisé et la coopérative s’assure de la bonne prise de connaissance des évolutions réglementaires ainsi que des plans d’action à appliquer.

En centralisant les documents et en fluidifiant la circulation de l’information, la digitalisation apporte plus de réactivité, une meilleure coordination entre équipes et une sécurisation des processus face aux exigences réglementaires. La digitalisation devient ainsi un atout clé pour transformer une gestion complexe multi-silos en une organisation agile, transparente et parfaitement maîtrisée.

En 2025, la coopérative lance en parallèle un renouvellement de son extranet agriculteur. Cet extranet a pour but de donner aux clients un espace sécurisé, autonome et pratique pour gérer leur relation avec l’entreprise, ce qui simplifie les démarches des deux côtés. Il repose sur une forte transformation de nos outils digitaux métiers.

Quant à la logistique, la coopérative a mis en place un nouvel outil d’ordonnancement de ses flux. Les équipes en bout de chaîne, chargées de l’affrètement et de l’ordonnancement des engrais au départ, opéraient sans système intégré capable de soutenir pleinement leurs opérations métier. Ce mode opératoire mettait en évidence l’importance de disposer d’outils fiables pour gérer un poste générant des coûts significatifs et des surcoûts de transport, tout en garantissant la satisfaction des clients et la performance globale. Le premier enjeu est la satisfaction client : la fiabilité des informations est cruciale pour assurer la livraison des marchandises dans des délais maîtrisés. La maîtrise des coûts de transport constitue un autre enjeu stratégique. Sans un pilotage précis, les surcoûts liés aux délais de livraison, aux ruptures de charge, aux frais de stockage ou à la mobilisation de trésorerie peuvent s’accumuler, impactant l’efficacité globale des opérations. Les flux de données avec les transporteurs ne sont pas toujours exploités à leur plein potentiel. Les outils de suivi existants permettent d’accompagner le métier mais restent perfectibles pour libérer le potentiel d’analyse et de pilotage. La mise en place d’un système intégré et fiable constituait donc une étape décisive : elle permet à présent de piloter les opérations en temps réel, d’optimiser les coûts, de sécuriser les livraisons et de renforcer la satisfaction client, tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour l’analyse et l’amélioration continue des processus.

Pôle transport

Nous avons démarrer un projet d’homogénéisation des logiciels de TMS (Transport Management System) de nos filiales pour un meilleur pilotage de l’activité. Les outils TMS utilisent l’IA et les données en temps réel pour optimiser les itinéraires, réduire les kilomètres à vide et mieux gérer la flotte. Les métiers d’exploitant transport évoluent vers des fonctions d’analyse de données et pilotage prédictif. Les chauffeurs voient leurs missions enrichies par des outils mobiles de suivi des livraisons et de communication directe avec les clients mais aussi de contrôle qualité et de conformité réglementaire, en évitant la saisie manuelle. L’informatique embarquée mesure également en temps réel la consommation de carburant et les émissions de CO² et aide à piloter notre empreinte carbone.

Services transversaux Groupe

Cette année, nous avons fait évoluer l’outil Empowill, ce qui permet un meilleur suivi des formations et la digitalisation des entretiens professionnels.

Indicateurs de suivi Digitalisation sur 2024/2025

5 Projets de digitalisation menés cette année :

- GED qualité agricole
- GED analyse en laboratoire
- SIRH – brique formation avec Empowill
- Outil d’ordonnancement et d’affrètement
- Extranet agriculteur Netagri

DES FILIÈRES, FACTEUR DE RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les filières au sein de la SCAEL sont un pilier central de notre stratégie de création de valeur et de résilience pour les agriculteurs. Elles contribuent pour nos concitoyens à soutenir une alimentation équitable, responsable et durable. La traçabilité qu’elles impliquent permet à la SCAEL et ses adhérents d’opérer en toute transparence.

Les filières peuvent inclure des cultures courantes telles que le colza, le blé tendre et le maïs ainsi que des cultures plus spécifiques comme le lavandin, le fenouil, le pavot et le sarrasin. Grâce à une contractualisation en amont avec les industriels et les agriculteurs, un cahier des charges strict garantit qualité, traçabilité et respect des standards du semis à la livraison. Cette approche sécurise les revenus des agriculteurs, répond aux attentes des consommateurs et renforce la compétitivité et la durabilité des exploitations agricoles. La coopérative se mobilise tout particulièrement à horizon 2030 dans la production à haute valeur ajoutée (cf. stratégie SCAEL2030). Ce cahier des charges peut également inclure des exigences de traçabilité à la parcelle, assurant ainsi une transparence totale et une qualité irréprochable des produits.

Indicateurs de suivi Diversification et filières qualité – résultats 2024/2025

Part d’adhérents engagés en filière de qualité : 38 % de nos adhérents

Part de la surface engagée en filière de qualité : 12 678 ha soit 12 % de la ferme SCAEL

ICP Part de la surface de la ferme SCAEL engagée en filière raisonnée ; Part de la surface de la ferme SCAEL engagée en AB et C2 – résultats 2024/2025

La stratégie SCAEL2030 place la création de valeur pour nos adhérents au cœur de ses priorités, notamment par le développement de filières durables en partenariat avec les clients industriels et les acteurs du territoire. Cependant, la croissance de ces filières de qualité demeure sensiblement plus faible qu’espéré. Cela s’explique principalement par le surcoût des produits face à la baisse du pouvoir d’achat, le manque de lisibilité et de confiance dans la multitude de labels, ainsi qu’une valeur ajoutée encore peu perçue par le consommateur. Ce dernier privilégie souvent le prix et la praticité à court terme, au détriment des bénéfices collectifs et différés liés à l’environnement, à la santé ou au territoire. Les demandes de nos clients industriels reflètent naturellement ces comportements alimentaires.

La part de la surface de la ferme SCAEL en production biologique (AB) et en conversion (C2) constitue un deuxième indicateur clé du développement de ces filières durables. Cet indicateur montre une légère baisse entre les campagnes 2023/2024 et 2024/2025 (de 2,20 % à 1,91 %), malgré un objectif fixé à 3 % pour 2025. Cela illustre les difficultés rencontrées pour renforcer la transition vers des pratiques plus vertueuses, dans un contexte économique et de marché encore contraint.

ICP	Unité	Valeur 23/24	Valeur 24/25	Cible 2025	Périmètre
Part de la surface de la ferme SCAEL en production en filières raisonnées collectées	%	9,91	10,8	12,4	Pôle Agricole
Part de la surface de la ferme SCAEL en production en AB et C2 collec-tées	%	2,2	1,9	3,0	

SANTÉ, NUTRITION ET QUALITÉ, DES DÉMARCHES MAÎTRISÉES PAR NOS FILIALES

Qualité sanitaire et salubrité des produits mis sur le marché par la coopérative

Les coopératives de collecte sont responsables de la qualité sanitaire et de la salubrité des produits qu’elles mettent sur le marché. Pour respecter cette obligation de résultat, la profession s’est dotée d’un guide de bonnes pratiques d’hygiène qui propose une application des principes HACCP au secteur de la collecte et du stockage. Les principaux dangers liés aux activités des coopératives des Métiers du grain qui peuvent, au-delà d’un certain seuil, nuire à la santé du consommateur sont :

- Les dangers physiques : les corps étrangers, la radioactivité ;
- Les dangers chimiques : les métaux lourds, les résidus d’insecticides de stockage, de détergents et de produits de désinfection, les dioxines, les PCB, les HAP ;
- Les dangers biologiques : les insectes et les acariens, les rongeurs et les volatiles et/ou leurs traces macroscopiques, les moisissures, l’ergot, les mycotoxines, les salmonelles, Bacillus cereus sensu lato, Bacillus subtilis et Bacillus licheniformis ;
- Les dangers allergènes.

Notre démarche qualité vise à prendre en compte les évolutions du marché et de la réglementation et à mettre en place les moyens nécessaires pour y répondre :

- Traçabilité en amont avec nos producteurs, chaque livraison est tracée et analysée ;
- Traçabilité dans nos silos : plans de surveillance des contaminants adaptés aux différents risques sanitaires, bonnes pratiques de stockage du grain à la ferme pour accompagner nos agriculteurs dans la maîtrise des produits stockés.

Exemple d’actions :

- Accompagner les agriculteurs adhérents dans la mise en place des bonnes pratiques d’hygiène. (Guide moisson, guide de Traitement à Façon)
- Sensibiliser et former les salariés aux bonnes pratiques d’hygiène (formations).

Le savoir-faire qualité et hygiène du pôle Laboratoires et Services

Le laboratoire Olcéa réalise des analyses de céréales et d’oléagineux. Il propose une gamme complète de services destinés aux professionnels du secteur agricole et agroalimentaire. Cela permet à ses clients de respecter les cahiers des charges, d’assurer la conformité législative, d’estimer et valoriser la qualité des récoltes et de maîtriser la productivité de leur fabrication.

Par ailleurs, les laboratoires Microsept, Microsept Nord et Ceralim sont spécialisés en analyses microbiologiques. Cette année, Microsept s’est illustré à l’international lors du congrès IAFP 2025 à Cleveland, rendez-vous mondial de la sécurité alimentaire. L’équipe y a partagé son savoir-faire en microbiologie et en validation de méthodes. Le pôle Laboratoire et Services entend se positionner relais des directions qualité de ses clients, en misant sur la proximité humaine et l’excellence technique de sa nouvelle filiale Microsept Nord. Celle-ci à un besoin croissant d’externalisation des services de contrôle et d’audit dans l’agroalimentaire et la grande distribution

CULTURE ET PATRIMOINE

Sensibiliser, c’est préparer le terrain humain, culturel et stratégique qui rend possible le basculement vers un modèle d’affaire durable et résilient.

Le vendredi 16 mai dernier, le siège social de la SCAEL a ouvert ses portes à presque deux cents visiteurs bien particuliers : les familles de nos collaborateurs. À l’occasion du Family Day, enfants, conjoints et proches ont été invités à découvrir l’univers de notre Groupe dans une ambiance chaleureuse et festive. Cet événement inédit a permis à chacun de plonger au cœur de la diversité des métiers qui font la richesse du Groupe SCAEL. Tout au long de la soirée, les participants ont pu circuler librement dans les locaux, assister à des démonstrations et prendre part à une multitude d’animations ludiques et pédagogiques. Parmi les moments forts de la soirée, les familles ont pu s’initier à l’extinction d’un feu dans notre atelier technique, fabriquer leur propre pain dans le laboratoire Olcéa, ou encore tester leurs talents de devin grâce à une pesée mystère proposée par Cereapro. Le parcours se poursuivait avec une immersion dans le circuit du grain, orchestrée par les équipes de Terris, ainsi que d’autres surprises soigneusement préparées par les différentes entités du Groupe. Des visites guidées ont également permis de découvrir des espaces plus confidentiels comme les bassins de pisciculture, en compagnie des collaborateurs d’Olis, qui ont partagé leur savoir-faire avec passion. Les enfants n’étaient pas en reste, bien au contraire ! Châteaux gonflables, pêche aux canards, bonbons à volonté : tout était réuni pour leur offrir une soirée mémorable. Les parents ont également pu se détendre autour d’un burger ou d’un rafraîchissement à la buvette, dans une ambiance conviviale et détendue. Ce Family Day restera comme un moment fort de notre année, illustrant à merveille les valeurs de proximité, d’engagement et d’audace qui nous animent. Une soirée riche en sourires, en partages et en fierté !

Le 22 septembre 2024, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le silo de Gas a ouvert ses portes pour la première fois. L’événement a réuni 220 visiteurs, contre 60 l’an dernier à Orgères-en-Beauce.

Au programme : exposition « Regards sur le Silo », découverte de la logistique Agritransport et visites guidées menées conjointement par le chef de site et l’historien Nicolas Lorient. Ce type d’initiative favorise l’ouverture, le partage et la communication sur le métier d’agriculteur, permettant de transmettre nos savoir-faire et notre passion.

SOUTENIR LE TISSU ÉCONOMIQUE

LA COOPÉRATIVE ACTRICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'article 2 du statut d'une coopérative agricole définit la zone géographique, ou « circonscription territoriale », qui délimite son champ d'action. Ainsi, une coopérative agricole est statutairement attachée à un territoire et doit travailler avec des agriculteurs adhérents situés dans cette circonscription, pour lesquels elle assure des débouchés à la production. Par ailleurs, ces agriculteurs sont aussi les sociétaires de la coopérative. Les réserves constituées au fil des ans sont impartageables entre les associés, et la coopérative agricole reste ainsi la propriété collective des agriculteurs adhérents. Cette spécificité territoriale des coopératives agricoles françaises, qui n'existe pas dans d'autres pays, fonde leur caractère non délocalisables et non « OPAbles ». Elles collectent, stockent et transforment les grains produits par leurs adhérents y compris dans les zones géographiques moins favorisées. Elles participent ainsi à la valorisation de l'espace rural et ont une influence sur le développement agricole des territoires.

La coopérative et le Groupe SCAEL contribuent à l'animation de la vie locale, au maintien et à la valorisation des savoir-faire locaux. Elles développent des débouchés pour leurs adhérents et des activités qui créent de la valeur et de l'emploi pour leurs territoires (usine de transformation, plate-forme logistique, etc.).

Les activités et les investissements de la coopérative génèrent des effets d'entraînement sur des secteurs d'activité aussi variés que le bâtiment, le transport, le machinisme, l'entretien et les services, les énergies renouvelables, etc. Le calcul de l'empreinte socio-économique territoriale permet de quantifier et valoriser les retombées des actions sur les territoires : impacts directs (sites, salariés...), impacts indirects (chaîne de fournisseurs), impacts induits (sphère publique...). La méthode Local Footprint® évalue comment des flux économiques (dépenses, achats, salaires...) impactent par effets ricochet l'économie sur le territoire : emplois créés ou soutenus, produit intérieur brut généré, recettes publiques totales perçues. D'ailleurs, en 2021, 1 emploi au sein du Groupe SCAEL permet de soutenir 33 emplois sur le territoire français.

La présence de nos 10 magasins Gamm vert en zone rurale illustre également la contribution de nos filiales à la création et au maintien de l'emploi en zone rurale.

LE PÔLE LABORATOIRE INTÉGRÉ DANS LA DYNAMIQUE COSMÉTIQUE FRANCE

Cette implantation locale n'est pas exclusive d'un développement d'activités via nos filiales dans des zones géographiques plus éloignées, y compris à l'étranger. La participation de Microsept au Cosmetic Valley Connexions le 19 juin dernier illustre son ancrage dans l'univers de la cosmétique. Ce rendez-vous inédit a permis aux entreprises de la filière de se rencontrer lors de sessions de « speed-dating » professionnel, rythmées et efficaces. Face à des géants comme L'Oréal, Coty ou encore le Groupe Rocher, Microsept a su exposer son expertise et affirmer sa légitimité. Ces échanges ont offert l'opportunité de consolider des relations clients, d'identifier de nouveaux prospects et de réactiver des projets en suspens. Une démarche relationnelle stratégique, au service du rayonnement de son activité. Le déplacement à l'IAFP 2025 outre atlantique témoigne de la volonté de la filiale d'anticiper les enjeux globaux, d'innover et de renforcer ses partenariats à l'échelle mondiale.

ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR LE LIEN NATION-ARMÉE ET À SOUTENIR L'ENGAGEMENT DANS LES RÉSERVES

Le Groupe SCAEL a débuté un partenariat avec le ministère des Armées qui devrait aboutir à la signature d'une convention cadre. Celle-ci permettra notamment d'organiser et d'encadrer les journées réservistes au sein du Groupe. Les journées réservistes permettent de concilier engagement militaire et emploi civil, tout en apportant des bénéfices en termes de compétences, responsabilité et expérience à la fois pour le réserviste et l'entreprise qui l'accueille. L'objectif est de maintenir les compétences militaires des réservistes et assurer leur disponibilité pour des missions ponctuelles ou des besoins opérationnels.



PARTIE 5

**NOTE
MÉTHODOLOGIQUE**

En application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce, le Groupe SCAEL établit sa deuxième déclaration de performance extra-financière (DPEF) au terme de l'exercice 2024/2025.

LES THÈMES NON MATÉRIELS POUR LE GROUPE SCAEL

- **Due diligence dans notre commerce :** Non matériel. La due diligence est un outil de prévention et d'analyse qui permet de sécuriser les décisions et de minimiser les risques dans tout projet stratégique. Nous ne sommes pas concernés par ce thème. Toutefois il est à noter que notre conseil d'administration, principal organe de gouvernance, émet un accord lorsque le pôle Négoce Export a l'opportunité de travailler avec des pays potentiellement à risque.

- **Respects des droits de l'Homme :** Non matériel et évidemment respecté à travers le respect de la réglementation française

- **Lutte contre la corruption :** Non matériel.

- **Lutte contre l'évasion fiscale :** Non matériel.

- **Plan de vigilance :** Non matériel.

- **Les pollutions environnementales :** Enjeu non matériel pourtant traité et maîtrisé par le Groupe SCAEL. Par exemple pour nos activités agricoles, notre offre en outils d'aide à la décision ainsi que le conseil dispensé à nos adhérents permettent de contenir et diminuer nos pollutions indirectes sur les sols et l'eau. Des cultures à faible niveau d'intrants implantées sur une aire de bassin de captage contribue à la préservation de la qualité de l'eau. Quant à notre activité Transport, nos filiales investissent exclusivement dans des véhicules de Norme Euro VI, la plus exigeante en matière de seuils d'émissions de polluants primaires à l'échappement des véhicules neufs.

- **Lutte contre la précarité alimentaire: Non matériel.** En 2023, aux personnes retraitées, aux personnes aux minimas sociaux ou aux faibles revenus et aux familles monoparentales identifiées de longue date comme les publics principalement touchés par

la précarité alimentaire, s'ajoutent plus récemment de nouveaux publics comme les étudiants. Avec son programme d'accueil des alternants, le Groupe SCAEL se veut acteur de l'accès au marché de l'emploi pour les jeunes à travers une formation professionnalisante rémunérée, et ainsi des conditions de vie facilitées. En parallèle, le Groupe contribue à l'insertion des personnes fragilisées en faisant appel à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour différentes prestations telles que l'entretien des espaces verts sur le site de Chartres. Par ailleurs, la filiale Sur Le Champ ! contribue à un accès à une nourriture saine et locale en minimisant les coûts d'intermédiaires grâce au principe du circuit de proximité en restauration collective scolaire où sont identifiés des individus en situation de précarité alimentaire.

La présente DPEF est constituée des informations suivantes :

MODÈLE D'AFFAIRES

La présentation du modèle d'affaires apparaît en PARTIE 1 Le développement durable au sein du Groupe SCAEL. Les interactions existantes entre les sociétés sont explicitées dans la description de chaque pôle d'activité.

RISQUES ET ENJEUX EXTRA – FINANCIERS

Le rapport présente la cartographie et la description des enjeux extra-financiers du Groupe liés à l'activité et créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, en PARTIE 1 Le développement durable au sein du Groupe SCAEL. En 2020, le Groupe avait réalisé une analyse de matérialité simple. Cette année, la sélection des enjeux est basée sur l'analyse des impacts, des risques et des opportunités des sujets de durabilité listés par le standard de reporting européen Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD Directive 2013/34/UE). La méthode de cette étape est précisée ci-dessous.

Analyse de double matérialité

Cette année encore, nous avons maintenu le choix d'aller au-delà des attendus réglementaires, en mobilisant une méthodologie inspirée de la CSRD, afin d'anticiper ses exigences et d'assurer la continuité de notre démarche RSE dans les années à venir. Conformément aux exigences de la directive CSRD, le Groupe SCAEL a mené de janvier à avril 2024 une analyse de double matérialité de ses sujets de durabilité. L'analyse ne se limite pas aux propres activités de la SCAEL mais inclut également ses chaînes de valeur en amont et en aval.

Le concept de double matérialité implique de considérer les sujets de durabilité sous deux aspects :

- Matérialité d'impact : un sujet de durabilité est matériel du point de vue de l'impact s'il a des incidences fortes – positives ou négatives, réelles ou potentielles, à court, moyen ou long terme - sur l'environnement et les populations ;

- Matérialité financière : un sujet de durabilité est

matériel du point de vue financier s'il génère des risques ou des opportunités qui affectent ou peuvent affecter la situation financière, la performance financière, les flux de trésorerie, l'accès au financement ou le coût du capital de l'entreprise à court, moyen ou long terme.

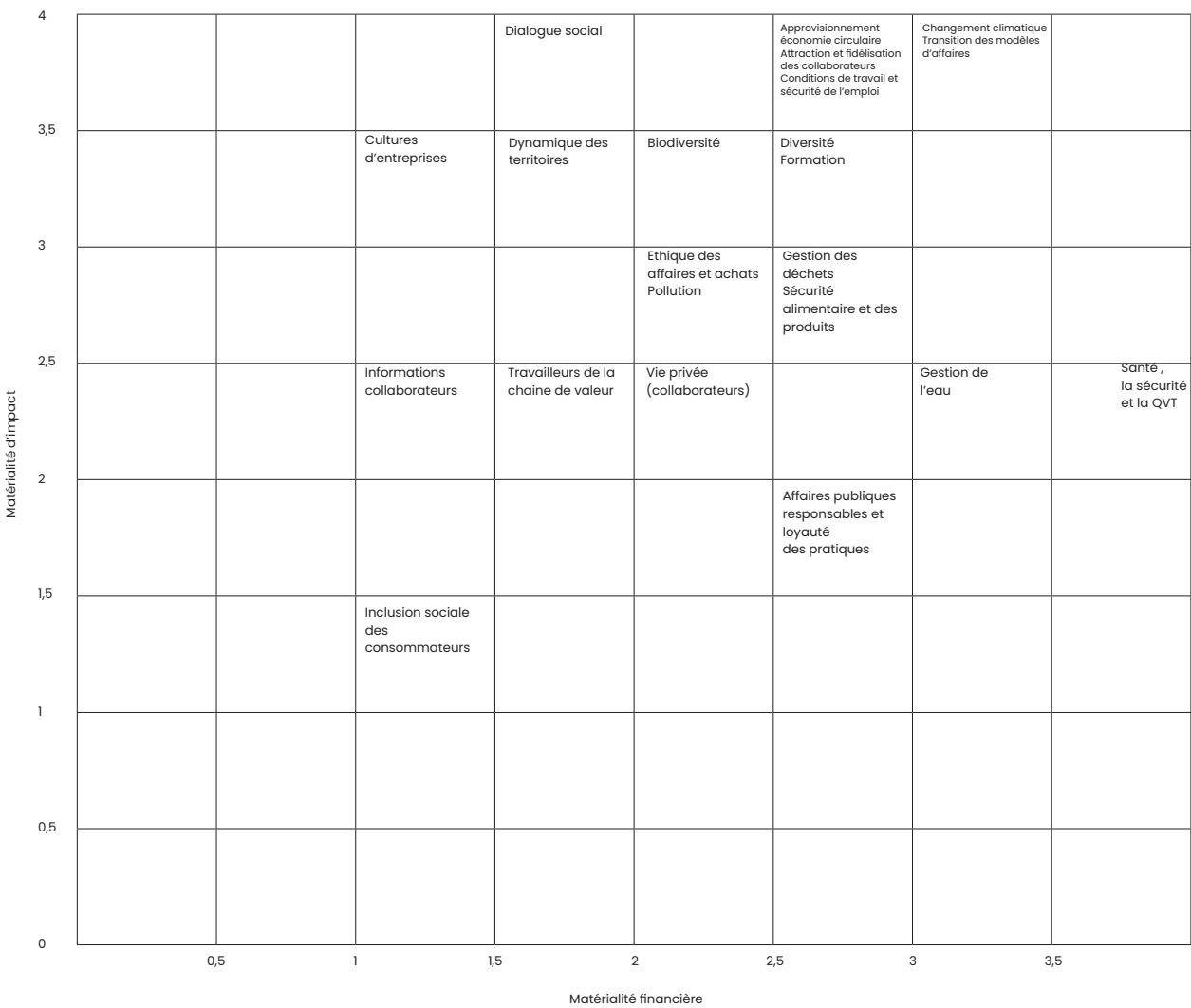
Le comité RSE a eu pour mission de constituer un panel de parties prenantes représentatives. Une partie prenante est considérée comme telle à partir du moment où elle impacte la SCAEL ou l'un de ses pôles d'activité ou bien lorsque la SCAEL ou l'un de ses pôles d'activité a un impact sur cette dernière. Une trentaine d'entre elles ont été consultées afin de connaître leurs attentes et leurs visions : collaborateurs, administrateurs, clients et consommateurs finaux, fournisseurs et partenaires, organismes publics et ONG. Le cabinet de conseil « Ici et Demain », spécialisé en stratégie RSE, nous a apporté son expertise pour garantir une méthodologie robuste et objective dans la mise en œuvre de l'analyse de double matérialité (méthodologie appliquée a été fournie à l'organisme tiers indépendant).

En particulier, chaque sujet a fait l'objet d'une description, afin que les parties prenantes internes et externes puissent en estimer la matérialité. Cette description comprend :

- **Une description générale** du sujet ;
- **Les impacts positifs et négatifs (I)** de la SCAEL relatifs à ce sujet ;
- **Les risques (R)** que représentent ce sujet pour la SCAEL ;
- **Les opportunités (O)** que représentent ce sujet pour la SCAEL.

RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ



CHOIX DES POLITIQUES ET PLAN D'ACTION

L'ensemble des enjeux extra-financiers identifiés par le Groupe pour son activité font l'objet d'une politique RSE pour prévenir, identifier et atténuer la survenance. Celle-ci est présentée en 3 piliers : environnemental, social et sociétal et se décline en politiques, des plans d'action et indicateurs de performance extra-financiers.

Notre rapport s'appuie sur le cadre réglementaire de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF),

tel que défini par le Code de commerce, et reprend les recommandations issues du rapport 2023-2024 de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la DPEF.

SUIVI DES RÉSULTATS

Les indicateurs clés de performance du Groupe sont mesurés et publiés pour l'exercice 2024/2025. Les performances et toutes les informations qualitatives et/ou quantitatives permettant d'apprécier le déploiement et l'effet des politiques sont également publiées dans

chaque chapitre. Les indicateurs clés de performance et les indicateurs de suivi sont affichés le cas échéant dans les chapitres concernés. Une synthèse est présentée en PARTIE 1 Le développement durable au sein du Groupe SCAEL.

Période et fréquence de reporting

La période retenue pour la collecte, l'analyse et la consolidation des données extra-financières va du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, correspondant à l'exercice fiscal. La remontée des données s'effectue à une fréquence annuelle.

Périmètre

Les périmètres de collecte ont été spécifiés dans le protocole de reporting, mis à la disposition de l'organisme tiers indépendant appelé à vérifier la DPEF et publié dans la PARTIE 1 Le développement durable au sein du Groupe SCAEL. Le périmètre de reporting couvre l'ensemble des filiales du Groupe. Du fait de la diversité des activités du Groupe SCAEL, certains indicateurs ne sont pas systématiquement publiés sur l'intégralité du périmètre et une ou plusieurs activités pour lesquelles l'enjeu correspondant n'est pas pertinent peuvent être exclues de la donnée reportée.

Organisation de la collecte

La RSE étant au cœur de nombreux enjeux, nous avons mis en place au sein de la SCAEL un comité RSE, regroupant les directeurs de pôle, la Direction générale et les experts métiers référents RSE. Nous nous sommes appuyés sur ces référents afin de définir ensemble des indicateurs mesurables et fiables qui correspondent aux politiques déployées et permettent d'en mesurer l'efficacité. Cette définition est vouée à évoluer et à s'enrichir avec la nouvelle réglementation CSRD.

Pour cet exercice de déclaration de performance extra-financière, les référents ont identifié des contributeurs pour chaque indicateur, en charge de reporter une donnée fiable et calculée de la même façon pour tous les services et toutes les filiales en vue de la consolidation Groupe. La fiabilisation des méthodes de collecte et de calcul a été initiée il y a plusieurs années via des fiches indicateurs et un protocole de reporting, socles méthodologiques de notre reporting.

Vérification de l'OTI

La DPEF se clôture par le rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations consolidées : avis de conformité de la DPEF et de sincérité des informations publiées.



Exercice clos le 30 juin 2025

RAPPORT
DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI) SUR LA
VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

SCAEL

3 Avenue Victor Hugo
28000 CHARTRES



NIORT
53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex
Tél.: 05 49 32 49 01
www.groupey.fr

SCAEL

Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) sur la vérification de la déclaration
consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 30 juin 2025

A l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac Inspection pour les activités de vérification validation sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la Déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30 juin 2025 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.





Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l’article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous notons un travail de structuration des enjeux qui permet une meilleure lisibilité de la Déclaration. Nous vous encourageons toutefois à renforcer l’équilibre entre les trois piliers. Certaines données suivies du pilier sociétal pourraient être valorisées en tant que KPI ;
- Il serait intéressant de communiquer sur des indicateurs environnementaux complémentaires afin d’élargir le périmètre d’analyse, en incluant notamment le pôle Transport ;
- Nous vous encourageons également à renforcer vos engagements et/ou actions en matière d’économie circulaire, de gestion des déchets, d’achats responsables, de gestion de l’eau et de biodiversité.

Préparation de la déclaration consolidée de performance extra-financière

L’absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s’appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d’utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l’état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l’entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d’établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d’affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l’entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu’il estime nécessaire à l’établissement des Informations ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d’administration.



Responsabilité de l’organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d’assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l’article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l’article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l’entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables,
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l’avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (version de décembre 2024), Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l’OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification, complétés de nos procédures propres compilées au sein du document « Programme de vérification et proposition budgétaire (DPEF5) » V4.

L’ensemble de ces éléments tient lieu de programme de vérification et a été communiqué à l’entité en pièces jointes à notre lettre de mission.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l’article L. 822.11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.



Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre les mois de juillet et octobre 2025 sur une durée totale d’intervention d’environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené dix entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, RSE, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et pôle agricole.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d’anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d’assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l’activité de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l’exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d’information prévue au III de l’article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l’absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l’article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l’article R. 225-105 lorsqu’elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d’affaires et une description des principaux risques liés à l’activité de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s’avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d’affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance, afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et présentées en Annexe I. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l’entité consolidante et dans une sélection d’entités ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l’article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l’entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l’exhaustivité et à la sincérité des Informations ;



- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages ou d’autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d’une sélection d’entités contributrices et couvrent entre 15,4% et 61,3% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d’ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d’une mission d’assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d’assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 04 novembre 2025

L’ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE Y Audit

POISSONNET Christophe

Christophe Poissonnet

Associé Département Développement Durable
Directeur Technique



Annexe 1

Pilier	Indicateurs clés de performance et indicateurs sélectionnés	Sélection d’entités contributrices	Taux de couverture des tests (effectifs)
Social	Part de l’effectif formé	JARDIN LOISIRS 28 SILOS DE BONNIERES SAS AGRITRANSPORT	15,4%
	Part de conversion des contrats de stage de plus de 4 mois et alternance en CDI	SCAEL OLCEA	34,4%
	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail	SCAEL JARDIN LOISIRS 28 SAS AGRITRANSPORT TTB	61,3%
	Taux de gravité	SCAEL JARDIN LOISIRS 28 SAS AGRITRANSPORT TTB	61,3%
Environnemental	Efficacité énergétique en gaz des silos	SCAEL LECURER SILOS SILOS DE BONNIERES	33,4%
	Efficacité énergétique en électricité des silos	SCAEL LECURER SILOS SILOS DE BONNIERES	33,4%
	Part de la surface de la ferme SCAEL en production en filières raisonnées collectées	SCAEL	31,8%
	Part de la surface de la ferme SCAEL en surfaces déployées sous couverts vendus	SCAEL	31,8%
	Part de la surface de la ferme SCAEL en surfaces déployées fertilisées en engrais organiques vendus	SCAEL	31,8%
	Part de la surface de la ferme SCAEL en surfaces déployées pilotées par outils d'agriculture de précision vendus	SCAEL	31,8%



NIORT
53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 32 49 01 - Fax : 05 49 32 49 17
email : groupey@groupey.fr
www.groupey.fr



Crédits
COMMUNICATION GROUPE SCAEL – janvier 2026
Rédaction : M. PERRAS, B. DEVEAUX
Photos : X. JAUSON
Impression Imprimerie Chauveau – Chartres
N° ISSN 2430-8978